

FRAUDE DANS L'ÉDUCATION : PERCEPTIONS ET CONNAISSANCES DES ÉTUDIANTS



ETINED
Plateforme du Conseil de l'Europe
sur l'éthique, la transparence
et l'intégrité dans l'éducation

Volume 10

FRAUDE DANS L'ÉDUCATION : PERCEPTIONS ET CONNAISSANCES DES ÉTUDIANTS

Plateforme du Conseil de l'Europe
sur l'éthique, la transparence et l'intégrité
dans l'éducation (ETINED) – Volume 10

Revue éditoriale

Luca Lantero
Elisa Petrucci
Chiara Finocchietti

Autrices

Elisa Petrucci
Marianna Tardioli
Giacinta Ratto Vaquer

Édition anglaise :
*Student perceptions and awareness
of education fraud*
ISBN 978-92-871-9602-6
ISBN 978-92-871-9603-3 (PDF)

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage
n'engagent que la ou les autrices et ne
reflètent pas nécessairement la ligne officielle
du Conseil de l'Europe.*

La reproduction d'extraits (jusqu'à
500 mots) est autorisée, sauf à des fins
commerciales, tant que l'intégrité du texte
est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé
hors contexte, ne donne pas d'information
incomplète ou n'induit pas le lecteur en
erreur quant à la nature, à la portée et au
contenu de ce texte. Le texte source doit
toujours être cité comme suit : « © Conseil
de l'Europe, année de publication ».

Pour toute autre demande relative à la
reproduction ou à la traduction de tout
ou partie de ce document, veuillez vous
adresser à la Division des publications et
de l'identité visuelle, Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex,
ou à publishing@coe.int.

Conception de la couverture : Division
des publications et de l'identité visuelle,
Conseil de l'Europe

Mise en page : Pointillés

Photo de couverture : Shutterstock

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int/fr/>

ISBN 978-92-871-9677-4
ISBN 978-92-871-9678-1 (PDF)

© Conseil de l'Europe, mai 2026
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ	7
PARTIE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	9
PARTIE 2 – COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES	11
PARTIE 3 – RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	13
PARTIE 4 – RÉFLEXIONS FINALES	35
ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE	37
ANNEXE 2 – MÉTHODOLOGIE D'HARMONISATION DES DONNÉES	51
ANNEXE 3 – PAYS PARTICIPANTS	53

Graphiques et tableaux

Graphique 1	Cycle d'études	13
Graphique 2	Cursus suivi	13
Graphique 3	Connaissance du phénomène de la fraude dans l'éducation	14
Graphique 4	Connaissance des différentes formes de fraude dans l'éducation	15
Graphique 5	Connaissance des définitions avant de participer à l'enquête	15
Graphique 6	Connaissance des différentes formes de fraude après lecture des définitions	16
Graphique 7	Perception de l'impact de la fraude sur la qualité de l'éducation	16
Tableau 1	Aspects affectés par la fraude dans l'éducation	17
Graphique 8	Expérience personnelle de la fraude dans l'éducation	18
Graphique 9	Principales sources d'information	19
Graphique 10	Canaux de signalement, selon les étudiants exposés à des incidents de fraude	20
Graphique 11	Canaux de signalement, selon les étudiants non exposés à des incidents de fraude	21
Graphique 12	Incidence perçue de la fraude	21
Graphique 13	Sanctions les plus courantes en cas de fraude	22
Graphique 14	Protection par la communauté académique en cas de signalement de fraude, selon les étudiants	23
Graphique 15	Suggestions des étudiants pour le renforcement de la protection	23
Graphique 16	Connaissance des outils d'IA	25
Graphique 17	Utilisation des outils d'IA à des fins d'apprentissage	26
Graphique 18	Utilisation de l'IA et des agents conversationnels : une forme de plagiat ?	27
Graphique 19	Utilisation des outils d'IA	27
Graphique 20	Formation sur la reconnaissance et la prévention de la fraude dans l'éducation	28
Graphique 21	L'intégrité académique : au programme des études ?	28
Graphique 22	Suggestions des étudiants pour lutter contre la fraude	29
Graphique 23	Acteurs de la lutte contre la fraude dans l'éducation	30
Tableau 2	Mesures que le gouvernement national pourrait prendre pour prévenir et lutter contre la fraude dans l'éducation	31
Graphique 24	Connaissance du travail de la plateforme ETINED	32

Avant-propos

Depuis son lancement en 2015, la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) joue un rôle de premier plan dans la promotion de ces trois principes dans les systèmes éducatifs des États membres.

Avec la publication de ce rapport, le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe, en collaboration avec le Centre italien d'information sur la mobilité et les équivalences académiques (CIMEA), apporte une contribution significative à la compréhension des menaces qui pèsent sur l'intégrité académique et à la lutte contre celles-ci. Ce rapport, par son état des lieux de la connaissance et de la perception de la fraude dans l'éducation qu'ont les étudiants de l'enseignement supérieur, fournit des informations essentielles pour la conception de stratégies de prévention efficaces. Ce faisant, il ouvre de nouvelles perspectives pour la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 (« Priorité aux apprenants – L'éducation pour les sociétés démocratiques d'aujourd'hui et de demain »), qui place les apprenants au centre des politiques et des pratiques et promeut l'intégrité et la résilience des systèmes éducatifs.

Conformément aux principes énoncés dans la Recommandation CM/Rec(2022)18 du Comité des Ministres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation, ce rapport vise à responsabiliser les acteurs de l'éducation en faisant la lumière sur la façon dont les étudiants perçoivent et vivent la fraude et les inconduites dans l'éducation. Cette perspective viendra éclairer les travaux en cours du Comité directeur de l'éducation (CDEDU) pour 2024-2027, qui donnent la priorité à l'éthique et à la transparence, ainsi qu'au renforcement des capacités des étudiants dans le système éducatif.

Comme mentionné précédemment, le rapport fait partie intégrante de la mission de l'ETINED qui consiste à diffuser les meilleures pratiques, à établir des lignes directrices et à favoriser le renforcement des capacités dans la sphère éducative. Il examine la connaissance qu'ont les étudiants de la fraude dans l'éducation, leurs expériences directes du phénomène, la mesure dans laquelle ils se sentent protégés par leurs communautés universitaires s'ils devaient signaler une fraude et, enfin, le rôle des nouvelles technologies, dispensant ce faisant des conseils précieux pour le développement d'outils et de stratégies au profit d'une culture de l'éthique et de l'intégrité dans l'éducation. En relayant la voix des étudiants, le rapport soutient l'élaboration de politiques inclusives et participatives et œuvre à la promotion d'une culture de la démocratie dans les environnements d'apprentissage, conformément aux objectifs plus larges du programme d'éducation du Conseil de l'Europe.

Les conclusions présentées dans ce rapport viendront soutenir les efforts déployés sans relâche par notre Organisation pour garantir que les systèmes éducatifs en Europe restent équitables, transparents et résistants aux pratiques frauduleuses, préservant ainsi l'intégrité de l'éducation pour tous les apprenants.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux nombreux étudiants dont la participation a rendu cette étude possible. Je me félicite de pouvoir recommander ce rapport à tous les acteurs de l'éducation qui se sont engagés à défendre l'intégrité académique et à améliorer la qualité des systèmes éducatifs, conformément à la vision commune de l'éducation au XXI^e siècle que cultivent les pays membres du Conseil de l'Europe.



Villano Qiriazhi

Directeur du Service de l'éducation
Conseil de l'Europe

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters, likely reading 'Villano Qiriazhi'.

Résumé

Ce rapport présente les conclusions de l'étude de la connaissance et de la perception qu'ont les étudiants de la fraude dans l'éducation, sous six angles différents : connaissance du phénomène ; expérience personnelle en la matière ; protection par les établissements en cas de signalement ; prévention de la fraude ; rôle des nouvelles technologies ; et sensibilisation de la communauté académique.

Plus précisément, l'étude visait à explorer les connaissances des étudiants sur la fraude dans l'éducation¹, leur expérience de la fraude et la mesure dans laquelle ils se sentent informés et protégés par la communauté académique en cas de signalement. Elle a également examiné la relation entre les nouvelles technologies et la fraude dans l'éducation, et identifié les principaux acteurs de la lutte contre ce phénomène. Pour le recueil de données, une consultation des étudiants de l'enseignement supérieur a été menée dans l'ensemble des États parties à la Convention culturelle européenne² représentés au sein du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe (CDEDU)³. Le questionnaire élaboré à cette fin a été diffusé par les canaux institutionnels, avec le soutien des représentants du CDEDU (délégués et observateurs) au niveau national.

L'objectif était d'évaluer dans quelle mesure les étudiants sont sensibilisés à la fraude dans l'éducation, d'élargir leurs connaissances et d'informer sur ce phénomène. Le présent rapport offre aussi un point de départ pour mieux appréhender comment lutter contre la fraude dans l'éducation, non seulement en développant des outils pour la prévenir et la contrer, mais aussi en promouvant une culture d'éthique, de transparence et d'intégrité.

Les résultats de l'étude ont permis de tirer un certain nombre de conclusions concernant les six aspects analysés.

En ce qui concerne le premier aspect, la connaissance de la fraude dans l'éducation par les étudiants, elle se révèle limitée. Si les étudiants connaissent assez bien les formes courantes de fraude telles que le plagiat, ils s'avèrent moins sensibilisés à d'autres formes, notamment les usines à diplômes et les usines à visas. Cela étant, ils s'accordent clairement sur l'impact préjudiciable de la fraude sur la qualité de l'enseignement, en particulier en termes d'équité et de réputation du système éducatif.

1. Voir la liste des termes et définitions relatifs à la fraude dans l'éducation de la Recommandation CM/Rec(2022)18 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation.

2. Convention culturelle européenne (STE n° 18), mai 1955, disponible à l'adresse www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=018, consultée le 29 avril 2025.

3. Site web du CDEDU, disponible à l'adresse www.coe.int/en/web/education/cdedu, consulté le 29 avril 2025.

Interrogés sur leur expérience de la fraude, les répondants citent principalement le plagiat. À propos de leurs sources d'information sur la fraude, ils mentionnent majoritairement les étudiants, suivis de loin par la publicité sur internet. Il est aussi à noter que les répondants sont plutôt mal informés au sujet des organismes de signalement. En fait, la plupart ont indiqué qu'ils n'avaient pas signalé les cas de fraude rencontrés, soit parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser, soit parce qu'ils ne considéraient pas que cela relevait de leur responsabilité.

Toujours sur la question du signalement des cas de fraude, les étudiants ne se sentent globalement pas protégés par leurs établissements. Les sensibiliser aux organismes responsables en la matière et à leur efficacité est de ce fait apparu comme une nécessité. En outre, les étudiants jugent important de garantir l'anonymat et la confidentialité du processus de signalement, et expriment leur souhait d'une plus grande transparence concernant les procédures et les résultats.

Concernant la prévention de la fraude, plus de la moitié des étudiants déclarent n'avoir reçu aucune formation sur le sujet, tandis que la plupart ne savent pas si le sujet de l'intégrité académique fait réellement partie de leur programme d'études.

La section consacrée aux nouvelles technologies donne un aperçu de la relation perçue entre celles-ci et la fraude dans l'éducation, ainsi que des connaissances des étudiants sur les outils d'intelligence artificielle (IA). Plus de la moitié des répondants estiment que les nouvelles technologies jouent un rôle en matière de fraude. Cela étant, ils ne les considèrent pas comme intrinsèquement problématiques, s'accordant sur l'importance pour les établissements d'enseignement supérieur de s'y adapter. Les nouvelles technologies sont donc considérées à la fois comme un problème potentiel et comme une solution possible au problème. Concernant la connaissance qu'ont les étudiants des outils d'IA, les données révèlent un certain niveau d'incertitude. Les étudiants sont répartis de manière égale entre ceux qui connaissent et utilisent ces outils et ceux qui ne les connaissent pas ou qui ne sont pas familiarisés avec leurs applications. La grande majorité de ceux qui utilisent des outils d'IA le fait à des fins d'apprentissage. Quant à savoir si l'utilisation d'outils d'IA et d'agents conversationnels peut être considérée comme une forme de plagiat, les opinions sont partagées, reflétant le débat en cours sur les implications de leur utilisation dans le contexte académique. La moitié des répondants déclarent que cela dépend du contexte, tandis que l'autre moitié est également divisée entre ceux qui sont d'accord et ceux qui ne le sont pas.

Enfin, les étudiants indiquent que les efforts visant à prévenir la fraude dans l'éducation devraient venir principalement de la communauté académique. De leur point de vue, le rôle incombe principalement aux universités et au corps enseignant ; toutefois, ils se considèrent eux-mêmes comme des acteurs clés du maintien de l'intégrité académique, en s'engageant à jouer un rôle actif dans cet effort. Concernant les gouvernements nationaux, les étudiants soulignent leur importance non seulement dans l'application des normes juridiques, mais aussi dans la promotion d'un environnement de transparence et de comportement éthique dans l'éducation.

Partie 1

Contexte et objectifs de l'étude

Cette étude avait pour but d'explorer les perceptions des étudiants concernant le phénomène de fraude dans l'éducation. En diffusant des informations sur ce sujet, l'objectif est double : sensibiliser à l'importance de la transparence et de l'intégrité dans les pratiques éducatives, et soutenir l'élaboration d'outils visant à promouvoir l'éthique dans l'éducation.

Les résultats présentés dans ce rapport sont fondés sur une enquête lancée par le Centre italien d'information sur la mobilité et les équivalences académiques (CIMEA), en collaboration avec la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED). Cette initiative s'appuyait sur des travaux antérieurs menés dans le cadre du projet Erasmus+ FraudS+ (*False Records, Altered Diploma and Diploma Mills Qualifications Collection*)⁴ qui a débouché sur la publication « Knowledge and awareness of fraud in education: a student perspective »⁵.

Pour donner suite à ces recherches, un nouveau questionnaire a été élaboré conformément à la Recommandation CM/Rec(2022)18 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la fraude dans l'éducation⁶, qui fournit des lignes directrices pour la lutte contre la fraude dans l'éducation dans les États membres. Le questionnaire s'adressait aux étudiants de l'enseignement supérieur des États parties à la Convention culturelle européenne représentés au sein du Comité directeur de l'éducation (CDEDU) du Conseil de l'Europe. Il a été distribué par les canaux institutionnels, les représentants du CDEDU se chargeant de sa diffusion au niveau national. Le questionnaire a reçu un volume important de réponses, avec 5 333 étudiants de 40 pays qui ont fait part de leur point de vue. Les résultats de cette étude ont été présentés lors de la 8^e réunion plénière de l'ETINED, qui s'est tenue à Rome les 26 et 27 novembre 2024.

4. Pour plus d'informations sur le projet FraudS+, rendez-vous sur le site www.cimea.it/EN/pagina-fraud-scan, consulté le 29 avril 2025.

5. Cimea et Erasmus+ (2022), « Knowledge and awareness of fraud in education: a student perspective » (anglais uniquement).

6. Conseil de l'Europe (2022), Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation, adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 13 juillet 2022 et exposé des motifs, disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/ok-prems-137322-fra-2512-cmrec-2022-18-et-expose-motifs-web-a5-1-/1680a96148>, consultée le 29 avril 2025.

Partie 2

Collecte et analyse des données

Rédaction et diffusion du questionnaire

Le questionnaire, conçu pour explorer les perceptions qu'ont les étudiants de la fraude dans l'éducation, était divisé en cinq sections composées principalement de questions fermées. La première section établissait les niveaux d'études des répondants, tandis que la deuxième section évaluait leurs connaissances sur le phénomène de la fraude dans l'éducation et les différentes formes de fraude qui sévissent dans la sphère académique. La troisième section analysait les expériences des étudiants en matière de fraude, couvrant des questions telles que : les formes de fraude rencontrées ; les sources d'information sur la fraude ; la fréquence des incidents de fraude au sein de leurs établissements ; les organismes chargés de lutter contre la fraude au sein de leur communauté académique ; et les sanctions possibles. La quatrième section était consacrée à l'utilisation des nouvelles technologies, avec un accent particulier sur l'intelligence artificielle. Enfin, dans la dernière section, les répondants étaient invités à soumettre leurs idées et suggestions pour lutter contre la fraude dans l'éducation ; cette section comprenait également un lien vers la plateforme ETINED.

Le questionnaire s'appuyait également sur les informations recueillies à l'occasion de la 7^e réunion plénière de l'ETINED, tenue en novembre 2023, où il avait été soumis aux représentants présents. Il a ensuite été présenté lors de la réunion du Bureau de l'ETINED et de la 5^e réunion plénière du CDEDU en mars 2024, puis aux membres du sous-groupe sur la politique de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe en septembre 2024. Les observations et les informations recueillies lors de ces réunions ont permis de l'affiner.

Le questionnaire a été diffusé en ligne par les canaux institutionnels. Il a été envoyé aux délégués du CDEDU et aux observateurs, qui ont été invités à le distribuer. Grâce à l'engagement actif des représentants du CDEDU, un nombre élevé de réponses a été recueilli, soit au total 5 333 réponses en provenance de 40 pays. L'enquête était accessible en ligne de juillet à septembre 2024. Si la majorité des réponses ont été soumises en anglais, certains commentaires supplémentaires ont été fournis dans la langue maternelle des répondants. Il convient de tenir compte de l'aspect linguistique, car les différents niveaux de maîtrise de la langue peuvent avoir influencé la manière dont les étudiants ont interprété les questions et y ont répondu.

Analyse des données

Tout d'abord, l'intégralité des données a fait l'objet d'une analyse « sur données brutes », afin de dresser un tableau complet de la situation et de tenir compte de l'ensemble des réponses recueillies dans les différents pays. Ensuite, en fonction du nombre de réponses de chacun des pays, deux catégories de pays « contributeurs » ont été formées. L'objectif de cette méthodologie était d'exclure les écarts élevés et faibles afin d'améliorer la représentativité et la robustesse des modèles analytiques⁷. Fondée sur une approche proportionnelle, cette méthodologie a permis de garantir que les exclusions opérées reflètent équitablement les contributions des pays respectivement surreprésentés et sous-représentés. Le nouvel ensemble de données ainsi constitué, soit 4 800 réponses, a servi de base à une seconde analyse. Cette analyse « après filtrage », sur la base d'un échantillon plus équilibré et plus représentatif, a confirmé les conclusions de la première, à l'exception de celles relatives à deux questions qui sont examinées plus en détail dans la partie 3 de ce rapport.

7. Voir annexe 2 – Méthodologie d'harmonisation des données.

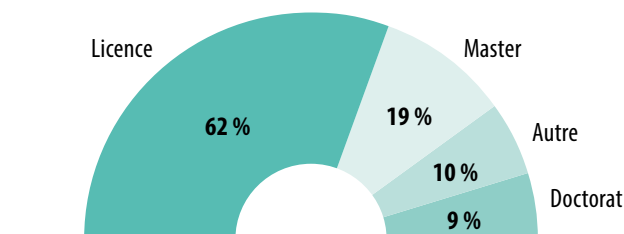
Partie 3

Résultats de l'étude

Cycle d'études

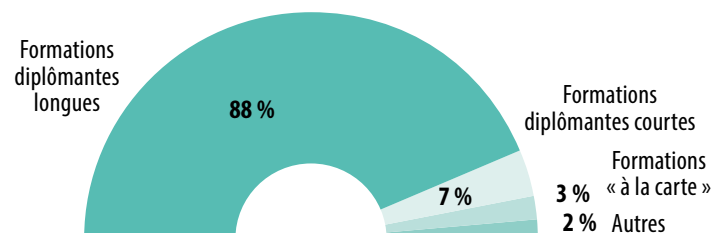
Une large majorité des personnes interrogées (62 %) ont déclaré être inscrites dans des programmes de licence, ce qui signale une forte représentation des étudiants de premier cycle (graphique 1). Les étudiants en master représentaient 19 % du total de l'échantillon, tandis que 10 % ont indiqué suivre des études à d'autres niveaux, dont des formations ou des brevets professionnels. Les candidats au doctorat représentaient une part plus réduite de l'échantillon, avec 9 %.

Graphique 1 – Cycle d'études



Concernant les types de cursus suivis, la grande majorité des répondants (88 %) ont déclaré suivre des formations diplômantes longues (graphique 2) ; 7 % des répondants suivaient des formations diplômantes courtes, tandis que 3 % ont déclaré suivre des formations « à la carte » ; enfin, 2 % ont sélectionné « autre ». Ces réponses reflètent la diversité des parcours éducatifs, dont des masters à temps partiel, des programmes de master professionnel, des *masters of business administration* (MBA) et d'autres formations professionnelles spécifiques.

Graphique 2 – Cursus suivi



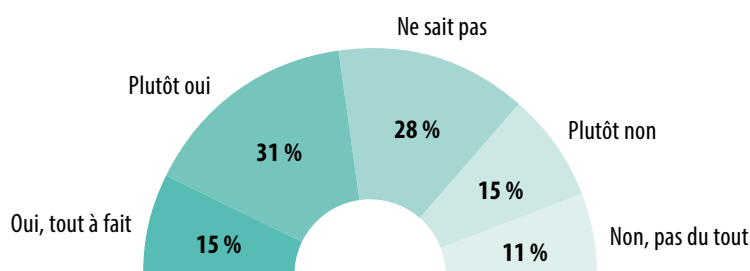
Perceptions et connaissance de la fraude dans l'éducation

Cette section présente les réponses relatives à la connaissance qu'ont les étudiants de la fraude dans l'éducation en général, ainsi que de certaines de ses formes spécifiques. Quatre questions permettaient d'explorer le sujet. Les deux premières évaluaient les connaissances des étudiants sur la fraude dans l'éducation et ses différentes formes. Après y avoir répondu, les étudiants avaient accès aux définitions des différentes formes de fraude. Puis, on leur a demandé : *a.* s'ils connaissaient ces différentes formes avant l'enquête ; et *b.* dans quelle mesure, après avoir lu les définitions, ces différentes formes de fraude leur étaient familières. Cette approche avait deux objectifs principaux : premièrement, mieux comprendre dans quelle mesure les étudiants ont connaissance du phénomène sans être familiarisés avec les définitions et classifications officielles ; et, deuxièmement, les sensibiliser à la fraude dans l'éducation en leur fournissant des informations pertinentes.

Connaissance de la fraude dans l'éducation et de ses différentes formes

Parmi les personnes ayant répondu à la question de savoir si elles avaient connaissance du phénomène de fraude dans l'éducation, une petite proportion (15 %) a déclaré « oui, tout à fait », tandis que 31 % ont coché « plutôt oui » (graphique 3). Par ailleurs, 28 % ne se sont pas prononcés (« ne sait pas »), un pourcentage significatif qui traduit un degré notable d'incertitude au sein de l'échantillon. Enfin, 15 % ont déclaré « plutôt non » et 11 % « non, pas du tout ».

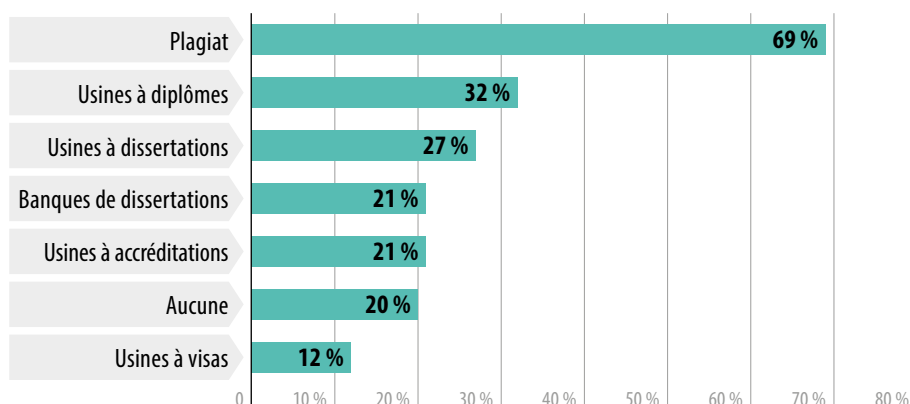
Graphique 3 – Connaissance du phénomène de la fraude dans l'éducation



S'agissant de la connaissance des différentes formes de fraude dans l'éducation, le phénomène le plus connu des répondants était le plagiat, pour 69 % d'entre eux (graphique 4). Les usines à diplômes étaient également une fraude relativement bien connue (32 %), suivies de près par les usines à dissertations (27 %).

Parmi les répondants, 21 % ont déclaré avoir connaissance des usines à accréditations et ils étaient également 21 % à connaître les banques de dissertations. Le phénomène des usines à visas était le moins connu (par seulement 12 %). Ils étaient 20 % à avoir coché la case « aucune », indiquant qu'ils ne connaissaient aucune des formes de fraude répertoriées.

Graphique 4 – Connaissance des différentes formes de fraude dans l'éducation

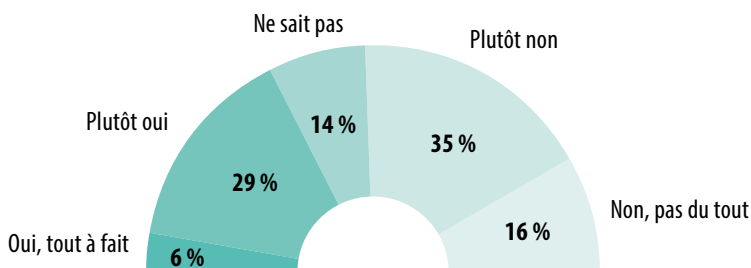


Connaissance des formes de fraude après lecture des définitions

Lorsqu'on leur a demandé s'ils pensaient connaître les définitions avant de participer à l'enquête, seuls 6 % des étudiants ont répondu « oui, tout à fait », tandis que, pour 29 %, la réponse était « plutôt oui » (graphique 5). 14 % n'ont pas formulé de réponse tranchée (« ne sait pas »), 35 % ont indiqué ne pas bien connaître ces définitions (« plutôt non ») et 16 % ne pas les connaître du tout (« non, pas du tout »).

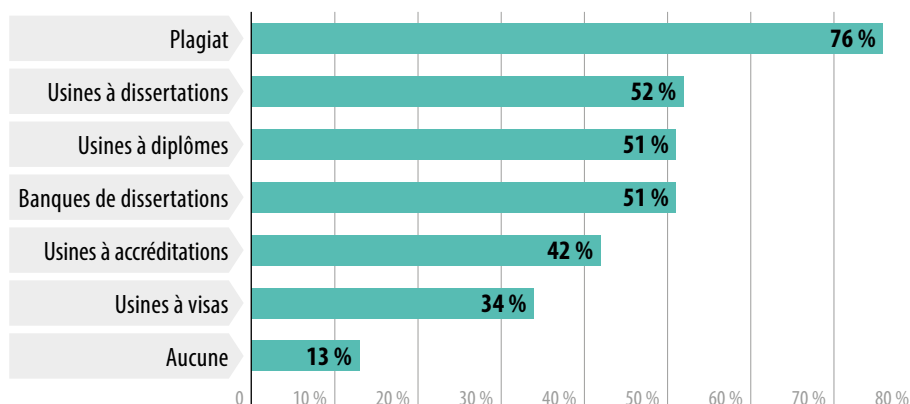
Ces résultats révèlent qu'un peu plus de la moitié des répondants n'avaient qu'une connaissance limitée voire aucune connaissance des différentes formes de fraude dans l'éducation. Ces données cadrent avec les données précédentes relatives à leur connaissance du phénomène de fraude en général. On peut en conclure que leur perception de la connaissance qu'ils avaient de chaque forme de fraude était cohérente avec leur connaissance globale de la fraude.

Graphique 5 – Connaissance des définitions avant de participer à l'enquête



Après la lecture des définitions, le nombre de répondants déclarant connaître les différentes formes de fraude a considérablement augmenté (graphique 6) : 76 % pour le plagiat et 52 % ou 51 % pour les usines à dissertations, les usines à diplômes et les banques de dissertations. De plus, 42 % ont déclaré connaître les usines à accréditations, mais le chiffre est resté relativement faible (34 %) concernant les usines à visas, tandis que 13 % ont déclaré ne connaître aucun de ces phénomènes.

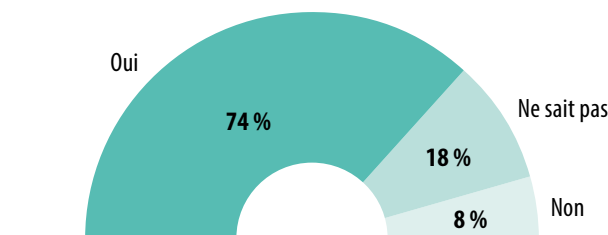
Graphique 6 – Connaissance des différentes formes de fraude après lecture des définitions



Perception de l'impact de la fraude dans l'éducation sur la qualité de l'éducation, et principaux aspects affectés

Les résultats montrent un consensus clair parmi les étudiants concernant l'impact négatif de la fraude sur la qualité de l'enseignement (graphique 7). Une majorité significative (74 %) estimait que la fraude a des effets préjudiciables sur le système éducatif. Seuls 8 % des répondants ont répondu par la négative, tandis que 18 % étaient incertains quant à ses conséquences. Ces chiffres montrent que la plupart reconnaissent les implications préjudiciables de la fraude, même si une petite proportion n'était pas d'accord ou n'en était pas sûre.

Graphique 7 – Perception de l'impact de la fraude sur la qualité de l'éducation



Aspects affectés par la fraude dans l'éducation

Sur ce sujet, les résultats de l'analyse après filtrage sont aussi présentés, car ils diffèrent de ceux de l'analyse sur données brutes. Selon les conclusions, les étudiants tendaient à associer la fraude dans l'éducation à des questions d'équité et de réputation du système éducatif (tableau 1). Pour les répondants associant la fraude à la qualité de l'éducation, son impact sur l'accès à l'égalité des chances en matière d'apprentissage et sur la protection de tous les citoyens constituait une préoccupation majeure.

L'assurance de la qualité est arrivée en deuxième position, reflétant la perception selon laquelle la fraude nuit aux grands principes des systèmes éducatifs. La crédibilité des professions réglementées (telles celles du secteur médical) et de la fonction publique est arrivée en troisième position. En quatrième position, les étudiants ont identifié la transparence des systèmes éducatifs nationaux. La réputation internationale des établissements d'enseignement et des systèmes éducatifs dont ils relèvent occupait la cinquième position, ce qui indique que la fraude était également perçue comme une menace pour leur image internationale. L'employabilité et les mécanismes de reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications au niveau international occupaient respectivement la sixième et la septième places. Du point de vue des étudiants, la mobilité internationale des étudiants et l'économie nationale étaient les aspects les moins affectés par la fraude dans l'éducation.

Tableau 1 – Aspects affectés par la fraude dans l'éducation

Rang	Principaux aspects affectés par la fraude dans l'éducation (par ordre décroissant d'importance)
1	Égalité d'accès aux possibilités d'apprentissage et protection des citoyens
2	Assurance qualité
3	Crédibilité des professions réglementées (dont le secteur médical) et des emplois dans la fonction publique
4	Transparence des systèmes éducatifs nationaux
5	Réputation internationale des établissements d'enseignement et du système éducatif dont ils relèvent
6	Employabilité
7	Mécanismes de reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications au niveau international
8	Mobilité internationale des étudiants
9	Économie nationale

Comparaison avec les résultats de l'ensemble des données

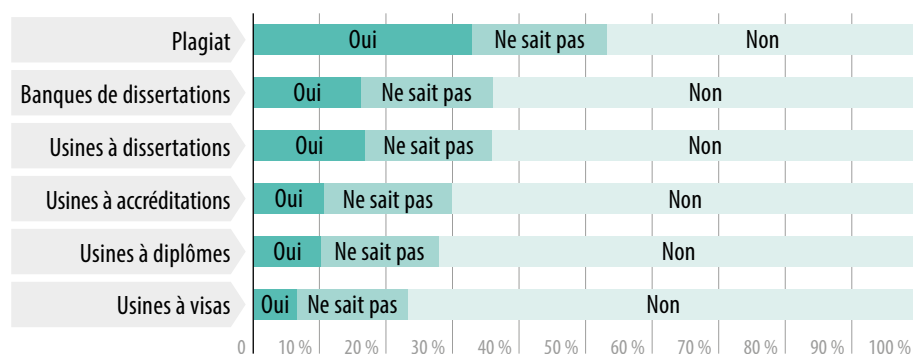
Les résultats issus de l'analyse sur données brutes révèlent deux différences principales par rapport à l'analyse après filtrage. Premièrement, dans le classement des aspects affectés par la fraude dans l'éducation, les mécanismes de reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications au niveau international occupent la quatrième place au lieu de la septième. À l'inverse, la transparence des systèmes éducatifs nationaux a été moins retenue, passant à la septième place du classement contre la quatrième place dans l'analyse après filtrage.

Expérience de la fraude dans l'éducation

Pour analyser l'expérience des étudiants en matière de fraude, divers aspects ont été pris en compte. Les premières questions portaient sur les différents types de fraude auxquels les étudiants avaient été confrontés et sur la manière dont ils avaient été informés que ces pratiques relevaient de la fraude. Ensuite, dans le cas où ils avaient été confrontés à des pratiques frauduleuses au sein de leur communauté académique, ils devaient indiquer vers qui ils s'étaient tournés pour les signaler, le cas échéant. Ils étaient également interrogés sur l'incidence de la fraude au sein de leur communauté académique, ainsi que sur les sanctions associées aux actes frauduleux. Enfin, dans le cas où ils faisaient un signalement, il s'agissait, d'une part, de déterminer s'ils se sentaient protégés par leur communauté académique, et, d'autre part, de recueillir leurs suggestions quant aux mesures à prendre pour une meilleure protection.

Expérience personnelle de la fraude dans l'éducation

Graphique 8 – Expérience personnelle de la fraude dans l'éducation



Selon les données, le plagiat est la forme de fraude⁸ dont le plus grand nombre de répondants (32 %) a fait l'expérience (graphique 8). Les usines à dissertations et les banques de dissertations occupent toutes deux la deuxième place, 16 % des répondants déclarant avoir été directement confrontés à chacun de ces types de fraude. Environ 10 % ont mentionné deux autres types de fraude, les usines à accréditations et les usines à diplômes. Ce sont les usines à visas qui ont enregistré le plus faible nombre de réponses (6 %).

Sources d'information concernant les pratiques frauduleuses

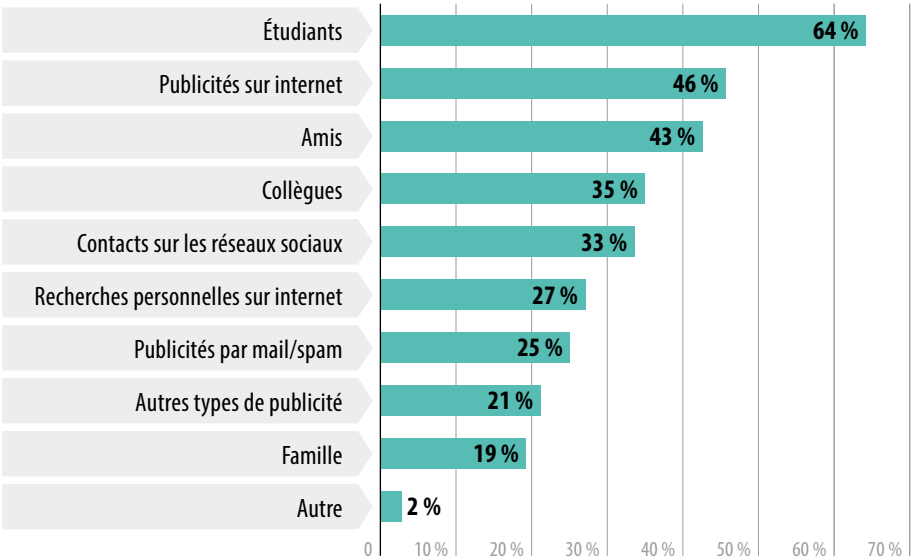
Selon les résultats de l'analyse après filtrage, pour les répondants confrontés à la fraude, les étudiants étaient leur source d'information principale, avec 64 % (graphique 9). Suivaient les publicités sur internet (46 %).

8. Toutes les définitions présentées dans cette section de l'enquête sont tirées de la Recommandation [CM/Rec\(2022\)18](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation, adoptée le 13 juillet 2022, et de son exposé des motifs. Les définitions figurent également dans le questionnaire (annexe 1).

Les amis constituaient également une source d'information significative pour 43 % des répondants.

Parmi les autres sources importantes figuraient les collègues (35 %) et les contacts sur les réseaux sociaux tels que Facebook ou YouTube (33 %). Par ailleurs, 27 % des étudiants ont déclaré avoir effectué des recherches en ligne sur le sujet de manière indépendante, tandis que 25 % ont cité la publicité par mail ou spam. Les autres types de publicité et de sources étaient les moins courants (21 %). La famille a été sélectionnée par 19 % des répondants.

Graphique 9 – Principales sources d'information



Comparaison avec les résultats obtenus pour l'ensemble des données

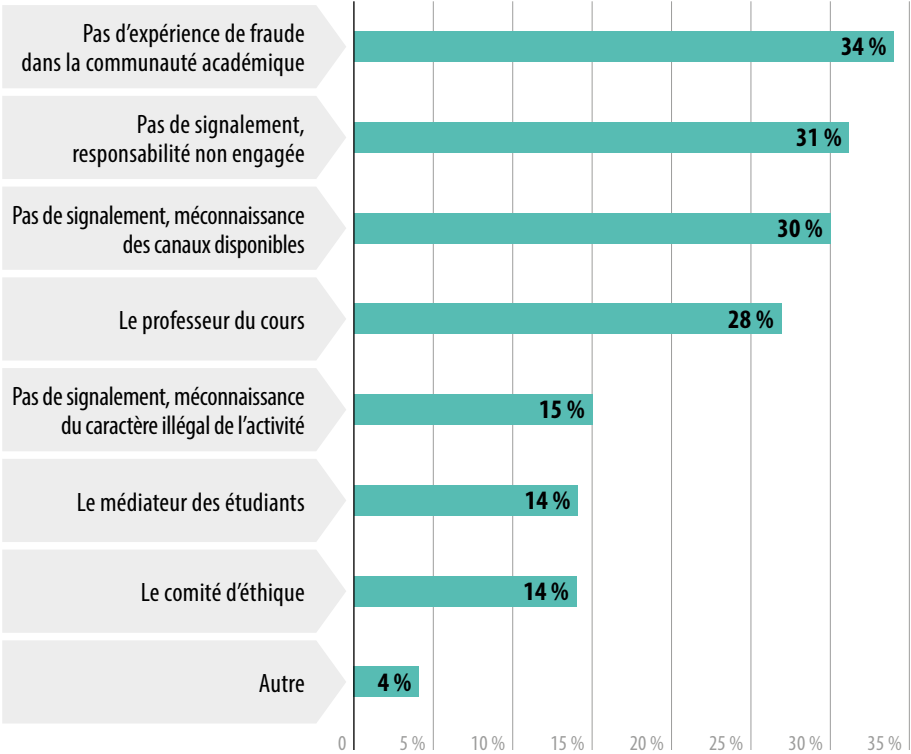
L'analyse sur données brutes a révélé certaines différences dans les sources d'information les plus courantes sur la fraude dans l'éducation. L'option « famille » a été sélectionnée par une proportion plus élevée de répondants (43 %), contre 19 % dans l'analyse après filtrage, tandis que l'option « amis » a été choisie par une proportion plus faible de répondants (34 % contre 43 %).

Canaux de signalement des incidents de fraude

Parmi les répondants confrontés à des cas de fraudes, ils étaient nombreux (34 %) à déclarer qu'un tel incident ne s'était pas produit au sein de leur communauté académique (graphique 10). Un pourcentage significatif des répondants concernés n'a pas signalé l'incident, soit parce qu'ils estimaient que cela ne relevait pas de leur responsabilité (31 %), soit parce qu'ils ne savaient pas vers qui se tourner (30 %). Parmi ceux qui ont fait un signalement, le professeur du cours a été cité par 28 % des répondants, ce qui en fait le « canal officiel de signalement ».

Le médiateur des étudiants a été contacté par 14 % des répondants, tout comme le comité d'éthique. Il est à noter que 15 % d'entre eux ont indiqué qu'ils ne savaient pas que l'activité dont ils avaient été témoins était illégale ou contraire à l'éthique, ce qui les a amenés à ne pas la signaler. Enfin, 4 % des participants ont sélectionné « autre » et cité d'autres canaux de signalement tels que les coordinateurs académiques ou les autorités institutionnelles, certains proposant la confrontation directe avec la personne impliquée dans l'activité frauduleuse.

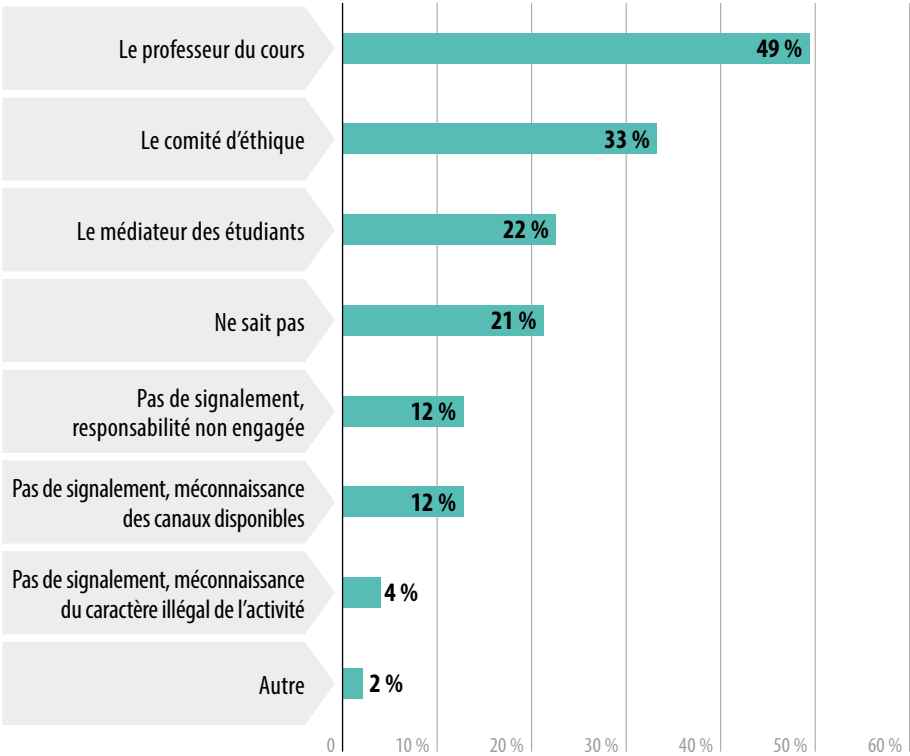
Graphique 10 – Canaux de signalement, selon les étudiants exposés à des incidents de fraude



La même question a été posée aux étudiants non confrontés à la fraude dans l'éducation (graphique 11). Dans ce cas, le pourcentage d'étudiants identifiant des canaux auxquels ils signaleraient une fraude était plus élevé que précédemment. Près de la moitié des répondants (49 %) ont déclaré que le professeur du cours serait leur premier choix, suivi du comité d'éthique (33 %). Le médiateur des étudiants s'est avéré être une option retenue par 22 % d'entre eux.

Il est intéressant de noter que, dans ce cas, ils étaient moins nombreux (21 %) à déclarer ne pas savoir à qui signaler la fraude, tandis que seulement 12 % estimaient que cela ne relevait pas de leur responsabilité.

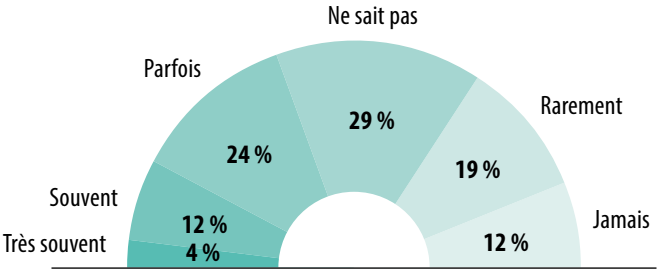
Graphique 11 – Canaux de signalement, selon les étudiants non exposés à des incidents de fraude



Incidence perçue de la fraude au sein de la communauté académique

Les réponses donnent une image fragmentée de la situation telle que perçue par les répondants (graphique 12). Alors que 29 % ont déclaré ne pas savoir si des fraudes étaient commises dans leur communauté académique, la majorité des répondants ne les percevaient pas comme très répandues : 24 % ont déclaré qu'elles se produisaient parfois, suivis par 19 % pour qui elles étaient rares, tandis que, pour 12 %, leur communauté académique n'était pas du tout concernée.

Graphique 12 – Incidence perçue de la fraude



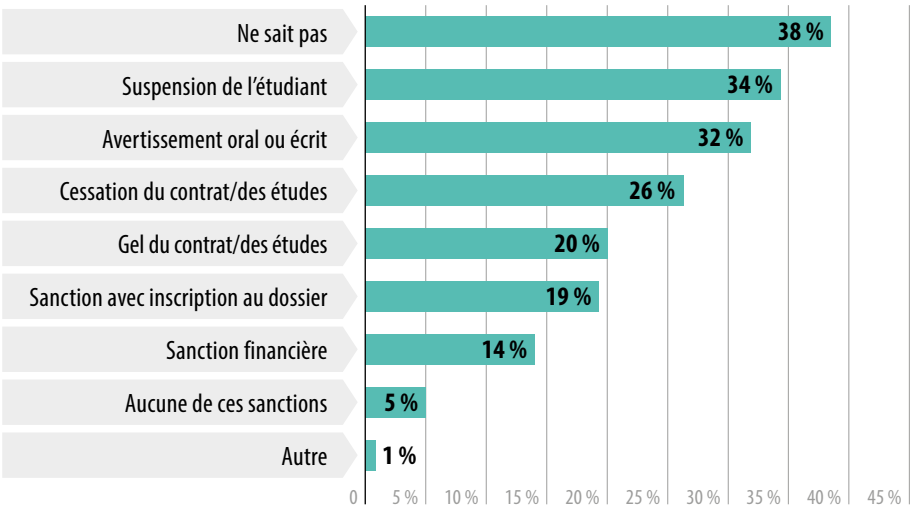
Seuls 12 % ont déclaré que la fraude était fréquente, et 4 % ont signalé des cas de fraude très fréquents.

Ces données suggèrent que la majorité des étudiants pensent que la fraude se produit au moins occasionnellement dans le milieu universitaire, tandis qu’une proportion importante n’est pas en capacité de se prononcer quant à son incidence.

Sanctions les plus courantes en cas d’activités frauduleuses

Cette question visait à évaluer la connaissance qu’ont les étudiants des sanctions les plus couramment appliquées par les établissements d’enseignement en cas de fraude avérée (graphique 13). Il est à noter que 38 % des répondants ont déclaré ne pas en avoir connaissance, ce qui reflète les conclusions précédentes concernant leur méconnaissance des canaux disponibles pour le signalement. Néanmoins, certaines sanctions étaient connues des répondants : la suspension de l’étudiant (34 %) ; l’avertissement oral ou écrit (32 %) ; la cessation du contrat doctoral/des études (26 %) ; le gel du contrat doctoral/des études (20 %) ; et la sanction avec inscription au dossier (19 %).

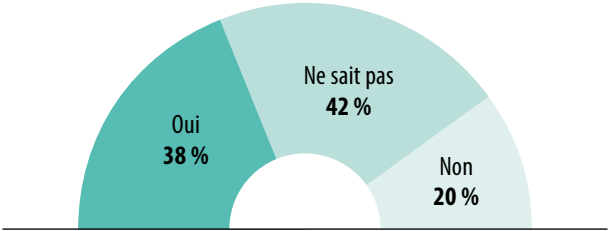
Graphique 13 – Sanctions les plus courantes en cas de fraude



Protection par la communauté académique en cas de signalement

Les résultats montrent que 38 % des personnes interrogées pensaient qu’elles seraient protégées par leur communauté académique si elles signalaient des activités frauduleuses. En revanche, 20 % estimaient qu’elles ne le seraient pas. Il convient également de noter qu’une grande partie des répondants (42 %) ont indiqué ne pas savoir s’ils bénéficieraient d’une protection.

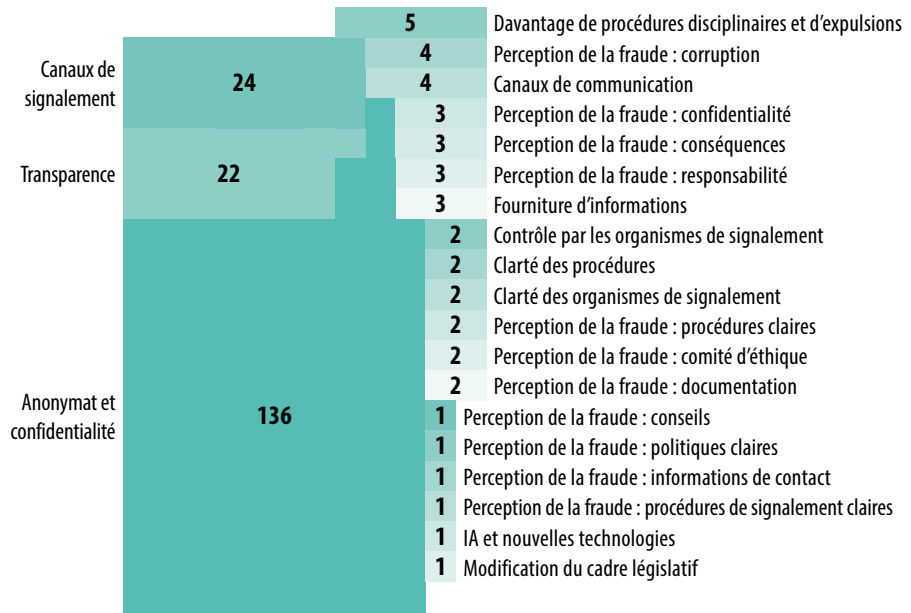
Graphique 14 – Protection par la communauté académique en cas de signalement de fraude, selon les étudiants



Suggestions des répondants pour améliorer la protection en cas de signalement de fraude dans l’éducation

Cette section présente les suggestions des répondants sur la manière d’améliorer la protection en cas de signalement de fraude. Les réponses à cette question ouverte ont permis de définir trois thèmes clés qui regroupent les points d’amélioration les plus fréquemment suggérés.

Graphique 15 – Suggestions des étudiants pour le renforcement de la protection



Le plus grand nombre de suggestions portait sur les questions d’anonymat et de confidentialité. La majorité des répondants ont opté pour des améliorations visant à garantir la confidentialité du processus de signalement. Ils ont également souligné la nécessité de mieux faire connaître les organismes responsables en place et leur efficacité dans la gestion des cas de fraude. Comme l’indique le graphique 14, beaucoup ne savaient pas vers qui se tourner en cas de fraude.

La transparence à la fois des procédures en cas de fraude et de leurs résultats est l'un de ces thèmes clés, reflétant le désir fort des répondants de la voir s'appliquer tant pour les enquêtes que pour les mesures prises par les établissements. Parmi les autres points d'amélioration figurent la mise en place de procédures de signalement claires, la participation des comités d'éthique, le contrôle par les organismes de signalement et la fourniture de leurs coordonnées. Chacun de ces points englobe des mesures spécifiques et ciblées, allant de procédures claires à des dispositions pratiques facilitant le signalement des cas d'inconduite par les étudiants. En conclusion, ce sont l'anonymat, le rôle des organismes de signalement et la transparence des procédures qui sont apparues comme des priorités.

Utilisation des nouvelles technologies

La quatrième partie de l'enquête visait à examiner le point de vue des étudiants sur la relation entre les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle (IA), et la fraude dans l'éducation. Les résultats en la matière mettent en lumière des opinions diverses.

Relation entre les nouvelles technologies et la fraude dans l'éducation

Les perceptions des étudiants sur la manière dont les nouvelles technologies, y compris l'IA, sont liées à la fraude dans l'éducation, et dans quelle mesure, ont été explorées sous différents angles. Tout d'abord, on a demandé aux étudiants s'ils voyaient un lien entre les deux phénomènes. Ensuite, la question était de savoir si, de leur point de vue, les établissements d'enseignement supérieur devaient s'adapter à ces nouvelles technologies. Enfin, il s'agissait de déterminer si les étudiants considéraient les outils numériques et l'IA comme faisant partie du problème de la fraude dans l'éducation (par exemple en facilitant la falsification de documents) ou comme des outils permettant de la prévenir et de la contrer.

En ce qui concerne le premier point, plus de la moitié des répondants ont déclaré que la technologie jouait un rôle dans la fraude dans le domaine de l'éducation (37 % étaient d'accord et 15 % tout à fait d'accord). Il est intéressant de noter que 30 % des répondants n'en étaient pas sûrs. Un pourcentage plus faible ne partageait pas ce point de vue, 11 % se déclarant en désaccord et 7 % tout à fait en désaccord.

Ensuite, la plupart des répondants (56 %) ont déclaré ne pas considérer les nouvelles technologies comme intrinsèquement problématiques, estimant qu'il était important que les établissements d'enseignement supérieur s'y adaptent. À ce sujet, l'incertitude subsistait pour 29 % des répondants. Globalement, les réponses à ces deux questions mettent en évidence une confiance générale à l'égard des nouveaux outils numériques, 15 % des répondants exprimant toutefois une légère méfiance.

L'enquête a également cherché à déterminer si les étudiants percevaient les nouvelles technologies comme faisant partie du problème de la fraude dans l'éducation ou comme des outils permettant de prévenir et de contrer ce phénomène. Il leur a été demandé s'ils étaient d'accord avec les deux affirmations suivantes.

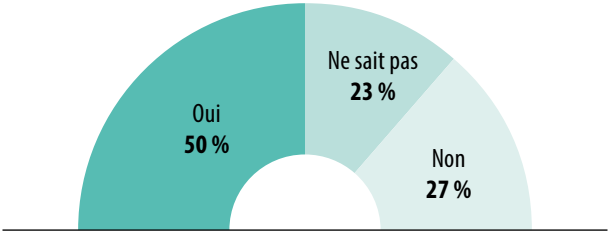
« Les nouvelles technologies font partie du problème de la fraude dans l'éducation, car elles peuvent faciliter la falsification des documents et la création de faux diplômes. »

« Les nouveaux outils technologiques peuvent jouer un rôle significatif dans la prévention et la lutte contre la fraude dans l'éducation : ils peuvent par exemple faciliter les échanges sécurisés de données numériques sur les étudiants et la création de plateformes en ligne pour l'authentification des diplômes. »

L'analyse des réponses a montré que les nouvelles technologies étaient considérées à la fois comme un problème potentiel et comme un outil de lutte contre la fraude. Concernant la première affirmation, de nombreux répondants (29 %) ont exprimé une inquiétude manifeste quant à leur utilisation potentiellement abusive, 7 % se déclarant même tout à fait d'accord avec cette affirmation. Environ 39 % des répondants n'en étaient pas certains, et seulement un quart (25 %) n'étaient pas d'accord, voire étaient tout à fait en désaccord avec cette affirmation. Ces résultats sont cohérents avec les réponses à la deuxième affirmation, 39 % des répondants se déclarant confiants et 9 % très confiants dans le potentiel des technologies pour lutter contre la fraude. Enfin, 41 % des répondants ne savaient pas répondre avec certitude, tandis qu'une minorité (11 %) restait sceptique.

Connaissance des outils d'IA

Graphique 16 – Connaissance des outils d'IA



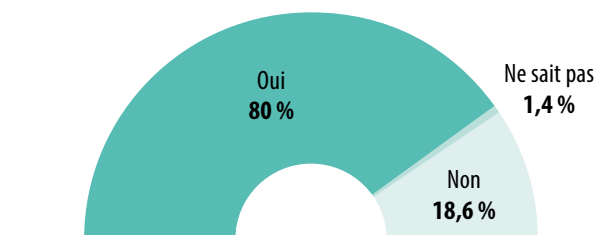
Les questions sur ce sujet visaient à évaluer dans quelle mesure les étudiants étaient familiarisés avec les outils d'IA et avec leur utilisation dans le contexte éducatif. Si la moitié d'entre eux ont déclaré connaître les outils d'IA, plus d'un quart (27 %) a indiqué ne pas les connaître du tout, tandis que 23 % étaient dans l'incertitude (graphique 16). Ces résultats révèlent que, si beaucoup utilisent l'IA à des fins d'apprentissage, ils sont encore nombreux à ne pas être familiarisés avec ces technologies.

Des informations supplémentaires ont été recueillies sur les outils spécifiques qu'ils utilisaient, le plus populaire étant ChatGPT. Une autre conclusion pertinente porte sur l'utilisation émergente d'outils d'IA tels que Midjourney, DALL-E et Stable Diffusion, souvent pour des tâches créatives comme la génération d'images et de contenus multimédias. En outre, les répondants connaissaient bien les outils d'amélioration de l'écriture et de la productivité, tels que Grammarly, QuillBot et Copilot, couramment utilisés comme aide à la rédaction, à la relecture et à la génération de codes.

D'autres réponses font référence à toute une gamme d'outils d'IA, notamment DeepL, Google Assistant et Perplexity, suggérant que les étudiants ne se limitent pas aux agents conversationnels populaires, mais connaissent un large éventail de technologies d'IA. Un petit nombre de répondants ont déclaré être familiarisés avec « les plus connus » ou « se tenir informés des logiciels d'IA gratuits ».

La grande majorité des étudiants ayant déclaré utiliser l'IA ont confirmé son utilisation active à des fins d'apprentissage (80 %), suggérant qu'un nombre important d'entre eux ont intégré ces technologies dans leurs routines académiques (graphique 17).

Graphique 17 – Utilisation des outils d'IA à des fins d'apprentissage



L'utilisation des outils d'IA la plus couramment sélectionnée (dans une liste d'options proposées) était l'obtention d'explications sur des sujets spécifiques (68 %). D'autres répondants ont déclaré utiliser l'IA pour les aider à rédiger (14 %) ou à structurer un travail (13 %). Environ 7 % utilisaient l'IA pour rédiger tout ou partie d'une dissertation ou d'un travail universitaire, tandis que 2 % s'en servaient pour vérifier si un travail serait accepté.

Les autres utilisations mentionnées par 9 % des étudiants concernaient diverses tâches non couvertes par les catégories proposées. L'examen de ces réponses a permis de dégager les thèmes clés ci-après.

Tester les capacités de l'IA (89 %) : la grande majorité des étudiants ayant mentionné d'« autres » utilisations ont indiqué avoir expérimenté ou testé les capacités d'outils d'IA, par-delà leurs applications académiques classiques, dans le but d'en identifier les limites, les possibilités ou des utilisations innovantes. Ces expériences étaient très variées, allant de l'écriture de codes spécifiques à l'évaluation du potentiel de l'IA pour résoudre des problèmes complexes ou simuler différents scénarios.

Programmation et codage (8 %) : certains répondants utilisaient l'IA pour des tâches de codage ou de programmation, pour générer ou déboguer du code, autrement dit, il s'agissait d'une utilisation motivée par un intérêt pour ses applications dans les domaines techniques, notamment informatiques.

Aide à la rédaction (5 %) : quelques répondants ont indiqué utiliser l'IA pour des tâches de rédaction plus subtiles ou spécialisées, ne se limitant pas à l'option de rédaction ou de finalisation de travaux comme proposé par le questionnaire.

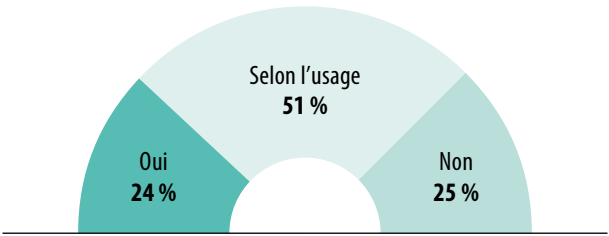
Traduction (3 %) : les outils d'IA étaient également utilisés par quelques répondants pour la traduction de documents.

La diversité des réponses suggère que, si l'IA est principalement utilisée à des fins académiques telles que la recherche d'explications et la rédaction de sujets, elle l'est aussi par de nombreux étudiants à des fins plus expérimentales ou techniques. Cette utilisation dans des contextes diversifiés au-delà des tâches académiques traditionnelles, motivée par la curiosité, souligne l'importance croissante de la maîtrise de l'IA dans l'éducation.

Outils d'IA et plagiat

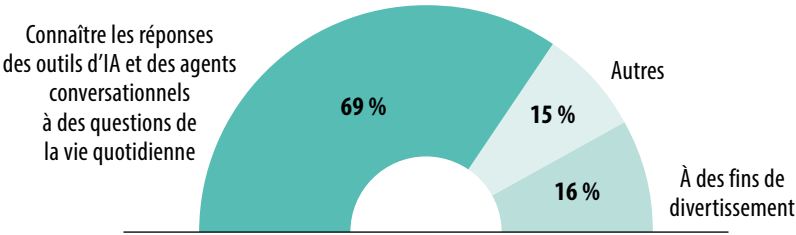
Sur la question de savoir si l'utilisation d'outils d'IA et d'agents conversationnels peut être considérée comme une forme de plagiat, les réponses mettent en lumière des opinions divergentes, qui sont celles qui animent le débat actuel sur l'utilisation de l'IA dans la sphère académique. Quelque 51 % des répondants ont déclaré que cela dépendait du type d'usage, tandis que l'autre moitié était presque également divisée, 24 % estimant que cela devait être considéré comme du plagiat et 25 % étant en désaccord avec cette affirmation (graphique 18).

Graphique 18 – Utilisation de l'IA et des agents conversationnels : une forme de plagiat ?



Les répondants pour qui l'utilisation d'agents conversationnels n'est pas du plagiat ont déclaré s'en servir pour connaître les réponses de l'IA à des questions liées à la vie quotidienne (69 %) et à des fins de divertissement (16 %) (graphique 19).

Graphique 19 – Utilisation des outils d'IA



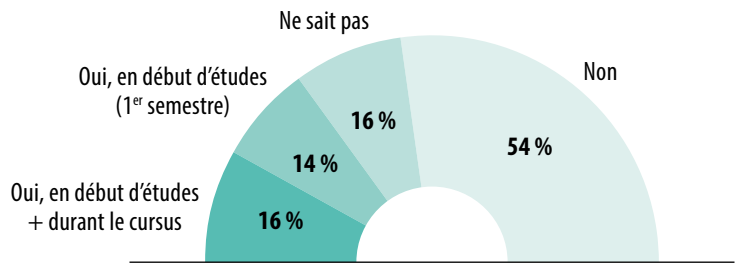
Les autres utilisations mentionnées allaient de simples requêtes à la recherche de conseils sur des questions personnelles ou à l'obtention d'informations générales. En outre, l'« apprentissage » et la « rédaction » ont été cités, notamment pour la rédaction de courriels ou d'autres documents. Quelques répondants ont également mentionné l'aide en matière de programmation, dont le codage ou le débogage.

Initiatives visant à sensibiliser la communauté académique à la fraude dans l'éducation

Cette section du questionnaire visait à mieux comprendre comment et dans quelle mesure les étudiants étaient informés du phénomène de la fraude dans l'éducation au sein de leur communauté académique. À cette fin, on leur a demandé s'ils avaient bénéficié d'une formation spécifique sur le sujet et si l'intégrité universitaire faisait partie de leur programme d'études.

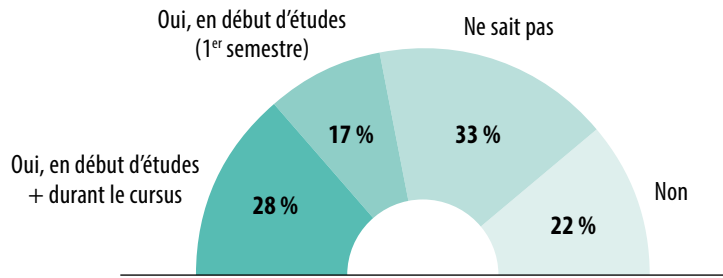
D'après les données, plus de la moitié des répondants (54 %) ont déclaré n'avoir reçu aucune formation de ce type (graphique 20). En revanche, ils étaient 16 % à avoir suivi une telle formation à la fois au début de leurs études (premier semestre) et au cours de leur cursus, ce qui reflète l'approche plus globale adoptée par certains établissements. Enfin, 14 % ont indiqué avoir suivi une formation uniquement au début de leurs études, tandis que 16 % ont indiqué ne pas savoir si une telle formation était proposée.

Graphique 20 – Formation sur la reconnaissance et la prévention de la fraude dans l'éducation



Concernant l'intégrité académique, les réponses ont révélé un tableau tout aussi contrasté. De nombreux répondants (33 %) ont déclaré ne pas savoir si ce sujet était abordé dans leurs programmes d'études, tandis que 22 % ont déclaré qu'il ne l'était pas (graphique 21). Cela suggère que, pour une partie importante des étudiants, ce sujet n'est peut-être pas abordé de manière formelle par leur établissement.

Graphique 21 – L'intégrité académique : au programme des études ?



À l'inverse, 28 % des répondants ont indiqué que l'intégrité académique était abordée à la fois au début de leurs études et tout au long de leur cursus, témoignant ainsi de l'approche proactive et continue adoptée par certains établissements. Enfin, 17 % ont indiqué que le sujet n'était enseigné qu'au début de leurs études.

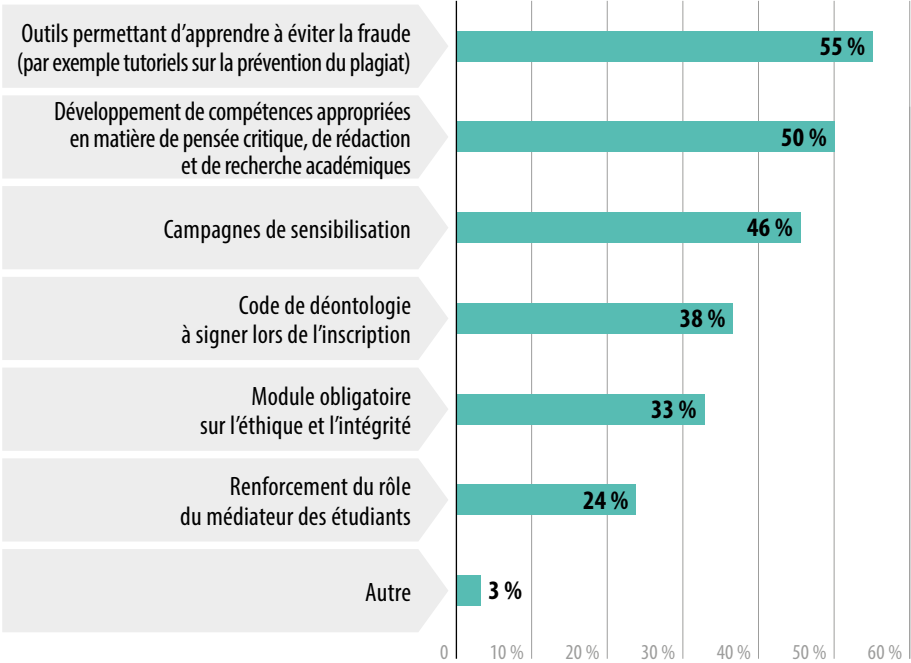
Lutte contre le phénomène de la fraude dans l'éducation

Enfin, les suggestions des étudiants pour lutter contre la fraude dans l'éducation ont été analysées, tout comme leur perception des principaux acteurs responsables de la lutte contre la fraude à différents niveaux et leur opinion sur les mesures que les gouvernements nationaux devraient prendre en la matière.

Concernant le premier point, les étudiants ont exprimé un intérêt marqué pour les outils pratiques et le développement des compétences comme moyens de lutter contre la fraude dans l'éducation. Les mesures les plus fréquemment suggérées étaient celles visant à doter les étudiants des connaissances et des ressources nécessaires : 55 % se sont prononcés pour des outils (par exemple des tutoriels sur la prévention du plagiat) comme principale mesure (graphique 22). Se classant juste après, le développement des compétences en matière de pensée critique, de rédaction et de recherche académiques a été identifié par 50 % des répondants comme une autre option clé.

Parmi les autres mesures largement soutenues figuraient les campagnes de sensibilisation (46 %) et un code d'éthique à signer lors de l'inscription (38 %). Les autres suggestions incluaient un module obligatoire sur l'éthique et l'intégrité (33 %) et le renforcement du rôle du médiateur des étudiants (24 %).

Graphique 22 – Suggestions des étudiants pour lutter contre la fraude



Ces réponses suggèrent que les étudiants perçoivent la fraude comme une pratique dans laquelle ils pourraient être involontairement impliqués, plutôt que comme un acte délibéré. De ce point de vue, la transparence institutionnelle et la responsabilité personnelle sont considérées comme des facteurs pouvant contribuer à réduire les comportements frauduleux.

Concernant les principaux acteurs chargés de lutter contre la fraude, 56 % des répondants attribuaient un rôle de premier plan aux universités et 54 % au corps enseignant (graphique 23).

Il est intéressant de noter que 44 % des répondants ont identifié les étudiants eux-mêmes comme des acteurs majeurs de la lutte contre la fraude, ce qui révèle l'importance qu'ils accordent à la reconnaissance de la responsabilité personnelle dans le maintien de l'intégrité académique et leur volonté de participer activement à cet effort.

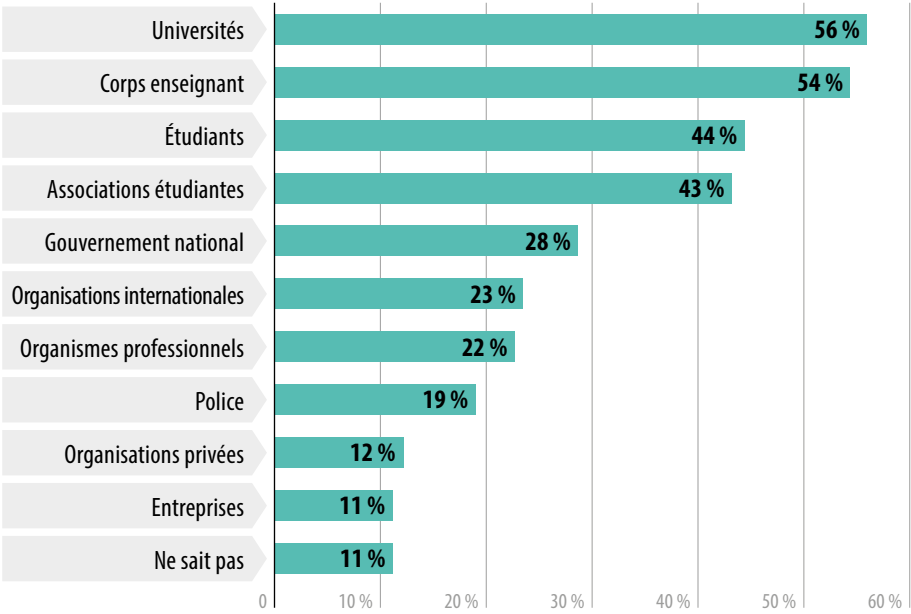
Parmi les autres acteurs importants figuraient les associations étudiantes (43 %) et les gouvernements nationaux (28 %), bien que dans une moindre mesure.

Les organisations internationales ont été mentionnées par 23 % des répondants, tandis que les organismes professionnels chargés du respect des normes dans des domaines spécifiques l'ont été par 22 % d'entre eux.

Le rôle de la police a été mentionné par 19 % des répondants. De plus, 12 % ont désigné les organisations privées et les entreprises, leur conférant un rôle plus limité qu'aux établissements d'enseignement et aux instances de gouvernance.

Enfin, les 11 % de « ne sait pas » reflètent une certaine incertitude quant aux entités au premier plan dans la lutte contre la fraude dans l'éducation.

Graphique 23 – Acteurs de la lutte contre la fraude dans l'éducation



Les étudiants ont sélectionné plusieurs mesures clés que les gouvernements nationaux devraient privilégier pour lutter contre la fraude dans l'éducation (tableau 2). La priorité absolue a été accordée à l'établissement de cadres juridiques visant à protéger la légitimité des diplômes et des établissements d'enseignement. La deuxième priorité concernait la mise en place par les gouvernements de formations adéquates sur la prévention de la fraude, axées sur la promotion de l'éthique, de la transparence et de l'intégrité.

En outre, les répondants ont souligné la nécessité pour les gouvernements de développer des solutions technologiques pour identifier et lutter contre la fraude dans l'éducation au niveau national, ce qui traduit leur désir d'innovation dans la détection de la fraude et la vérification des diplômes universitaires. Au-delà de ces mesures fondamentales, les étudiants ont également souligné l'importance de protéger les lanceurs d'alerte et de veiller à ce qu'ils puissent signaler les cas de fraude en toute sécurité et sans crainte de représailles.

À cela s'ajoute l'appel à la mise en place d'un code d'éthique national afin de normaliser les principes d'intégrité dans tous les établissements d'enseignement. Enfin, l'interdiction de la publicité et de la promotion de services éducatifs relevant de la fraude a été considérée comme une mesure nécessaire pour réduire les possibilités de fraude et préserver l'intégrité des systèmes éducatifs.

Ces suggestions reflètent une approche globale dans laquelle les étudiants attendent des gouvernements nationaux qu'ils jouent un rôle central, concernant non seulement l'application des normes juridiques, mais aussi la promotion d'une culture de confiance, de transparence et d'éthique dans l'éducation.

Tableau 2 – Mesures que le gouvernement national pourrait prendre pour prévenir et lutter contre la fraude dans l'éducation

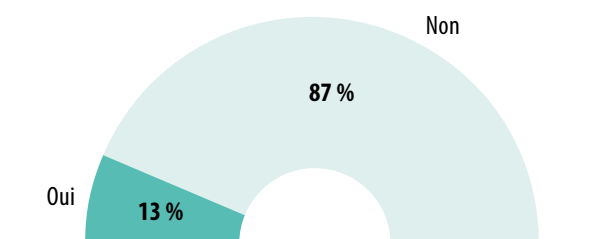
Classement	Selon vous, quelles mesures le gouvernement national pourrait-il prendre pour prévenir et lutter contre la fraude dans l'éducation ? (Par ordre décroissant d'importance)
1	Introduire dans son cadre juridique la protection des noms des diplômes et des établissements
2	Dispenser une formation adéquate sur la prévention de la fraude dans l'éducation tout en promouvant l'éthique, la transparence et l'intégrité
3	Développer et introduire des solutions technologiques pour l'identification de la fraude dans l'éducation au niveau national
4	Mettre en place des mesures pour protéger les personnes qui signalent des cas de fraude dans l'éducation
5	Introduire un code d'éthique au niveau national
6	Interdire la publicité et la promotion de services éducatifs frauduleux

Familiarité avec le travail de la plateforme ETINED

Dans la dernière section, le questionnaire explorait les connaissances des étudiants au sujet de la plateforme ETINED et leur demandait leur opinion générale sur l'enquête elle-même.

Le questionnaire a révélé que la majorité des répondants (87 %) ne connaissaient pas le travail de l'ETINED, seulement 13 % ayant déclaré le contraire (graphique 24). Ce résultat traduit une méconnaissance générale de cette plateforme.

Graphique 24 – Connaissance du travail de la plateforme ETINED



Autres observations

Pour finir, les participants avaient la possibilité d'émettre des observations supplémentaires sur leurs attentes concernant le questionnaire et le sujet principal abordé. Leurs réponses ont été regroupées sous les thèmes clés suivants.

Améliorer l'éducation grâce à la technologie, à l'intégrité et à des réformes systémiques

Les observations des répondants ont mis en évidence le potentiel considérable d'amélioration de l'éducation grâce à la technologie, la promotion de l'intégrité académique et la mise en œuvre de réformes systémiques, soulignant notamment le pouvoir transformateur de telles mesures au profit d'un environnement académique plus propice à l'apprentissage et plus favorable à une conduite éthique.

L'IA : un outil de croissance

Les étudiants considèrent l'IA comme un outil précieux qui, s'il est utilisé de manière responsable, peut offrir des avantages substantiels aux apprenants de tous âges. L'IA a le potentiel d'améliorer l'expérience éducative en rendant l'apprentissage plus accessible, davantage personnalisé et attrayant. Le corps enseignant pourrait intégrer l'IA dans ses méthodes de manière à améliorer les résultats d'apprentissage et à soutenir les étudiants ayant des besoins divers.

Intégrité et amélioration systémique

Les préoccupations soulevées par les étudiants concernant la fraude dans l'éducation soulignent la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des pratiques malhonnêtes.

Pour résoudre ce problème, il est essentiel de développer une culture qui valorise la transparence, la flexibilité et la communication ouverte. En s'attaquant à ces défis systémiques, les établissements pourraient instaurer la confiance, promouvoir l'honnêteté académique et renforcer l'intégrité globale du système éducatif.

Un avenir collaboratif

Malgré les défis actuels, les personnes interrogées se sont montrées optimistes quant à l'avenir de l'éducation et à son potentiel de changement positif et significatif. En accordant toute leur attention aux observations des étudiants, les établissements d'enseignement peuvent œuvrer à la création d'un environnement d'apprentissage plus inclusif, plus réactif et plus favorable. Cette approche collaborative contribuera à ouvrir la voie à un avenir où l'éducation sera plus efficace, plus équitable et plus accessible à tous les apprenants.

Partie 4

Réflexions finales

De l'examen des réponses apportées au questionnaire dans six domaines (connaissances, expérience, protection, prévention, technologie et communauté), il se dégage plusieurs réflexions finales.

Tout d'abord, il semble que les connaissances des étudiants sur la fraude dans l'éducation soient limitées. Si certains semblent avoir une compréhension générale du phénomène, seul un faible pourcentage d'entre eux ont fait état d'une connaissance précise des activités frauduleuses, le plagiat étant identifié comme la forme de fraude qui leur est la plus familière. Il existe toutefois parmi les répondants un consensus clair quant à l'impact préjudiciable de la fraude sur la qualité de l'enseignement, en particulier en ce qui concerne l'équité du système éducatif et sa réputation.

Concernant l'expérience de la fraude, le plagiat apparaît à nouveau comme la forme de fraude la plus fréquemment rencontrée par les répondants, ce qui correspond aux conclusions relatives à la question de leurs connaissances. Un autre point important est la connaissance limitée des étudiants quant aux instances appropriées auxquelles signaler les cas de fraude. Qui plus est, nombreux sont ceux qui considèrent que cette responsabilité ne leur incombe pas.

Ces constats sont particulièrement intéressants lorsqu'on les examine parallèlement à la perception qu'ont les étudiants de la protection en cas de signalement, au sujet de laquelle une image plus nuancée se dessine. Plus précisément, ils déclarent se sentir peu protégés par leur communauté académique et plaident en faveur d'une meilleure connaissance des organismes responsables existants, ainsi que d'une plus grande transparence des procédures et d'une protection de la vie privée accrue s'ils devaient signaler une fraude.

Examinés au niveau de la communauté académique, ces constats se précisent. L'étude a révélé que les étudiants estiment que les efforts de prévention de la fraude dans l'éducation doivent commencer au sein même de la communauté académique, en particulier au niveau des universités, du corps enseignant et des étudiants. Cela démontre que les étudiants ont parfaitement conscience d'être les acteurs d'une communauté académique plus large et que cette communauté joue un rôle clé dans la lutte contre la fraude. Ces efforts internes seraient selon eux plus efficaces s'ils étaient soutenus par les gouvernements nationaux grâce à l'application de normes juridiques et à la promotion de la confiance, de la transparence et d'un comportement éthique dans l'éducation.

L'attitude des étudiants à l'égard des nouvelles technologies, y compris l'IA, et leur perception de leur relation avec la fraude dans l'éducation ont été largement explorées dans le questionnaire. L'analyse des réponses a débouché sur des résultats complets qui amènent une dernière considération.

L'attitude des étudiants à l'égard des nouvelles technologies en matière de fraude semble ambivalente, reflétant la double nature de la technologie elle-même : elle peut être à la fois un outil pour prévenir la fraude et un moyen de la faciliter. Les résultats confirment ce point de vue et soulignent l'importance de la sensibilisation et de l'éducation à la culture numérique au sein des communautés académiques, tant pour les étudiants que pour le personnel. Dans ce contexte, concernant l'opinion des étudiants sur l'ensemble des aspects de leur interaction avec la technologie, l'étude révèle un certain degré d'incertitude, que l'on retrouve dans leur connaissance des outils d'IA et dans leur point de vue sur la relation entre ces technologies et les comportements frauduleux.

Quant à savoir si l'utilisation d'outils d'IA et d'agents conversationnels peut être considérée comme une forme de plagiat, les résultats montrent que les opinions sont partagées, et reflètent le débat actuel sur les implications de l'IA dans l'éducation. La moitié des personnes interrogées ont déclaré que cela dépendait de la manière dont les outils étaient utilisés, tandis que l'autre moitié se répartissait de manière égale entre celles qui estimaient que l'utilisation des outils d'IA devait être considérée comme du plagiat et celles qui n'étaient pas de cet avis. Ces réponses mettent en évidence une connaissance par trop limitée de la question d'une utilisation appropriée et éthique de l'IA dans l'éducation.

Annexe 1

Questionnaire

Perceptions et connaissance de la fraude dans l'éducation

Nous vous invitons à répondre à ce questionnaire spécialement conçu pour les étudiants de l'enseignement supérieur comme vous.

Ce questionnaire a été élaboré par le Centre italien d'information sur la mobilité et l'équivalence académique (CIMEA), en collaboration avec le [Conseil de l'Europe](#).

Les objectifs de ce questionnaire sont les suivants :

- ▶ évaluer votre connaissance de la fraude dans l'enseignement supérieur ;
- ▶ vous sensibiliser à cette question et renforcer votre capacité à y faire face ;
- ▶ soutenir la création d'outils qui favorisent l'éthique et la transparence dans l'enseignement supérieur.

Votre participation, essentielle, nous aidera à façonner une approche visant à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence au sein de la communauté académique. Les décideurs politiques, les établissements d'enseignement supérieur et les autres parties prenantes engagées dans la lutte contre la fraude dans l'éducation sont autant d'acteurs de cette approche.

Toile de fond

Ce questionnaire s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur des États parties à la Convention culturelle européenne ([STE n° 18](#)) représentés au sein du Comité directeur de l'éducation ([CDEDU](#)) du Conseil de l'Europe. Fondé sur les recherches menées dans le cadre du projet Erasmus+ [FraudS+ \(False Records, Altered Diploma and Diploma Mills Qualifications Collection\)](#), qui a débouché sur la publication « [Knowledge and awareness of fraud in education: a student perspective](#) », il a été harmonisé avec les principes énoncés dans la Recommandation [CM/Rec\(2022\)18](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation.

À quoi vous attendre

Il vous faudra environ 15 minutes pour répondre au questionnaire. Certaines questions dépendront des réponses que vous aurez données aux questions précédentes. Vos réponses seront traitées de manière anonyme. Il vous sera demandé d'indiquer le pays dans lequel vous étudiez et votre niveau d'études. Ces informations ne figureront pas dans le rapport d'enquête et aucune autre donnée personnelle ne vous sera demandée.

Pour toute question ou problème concernant le questionnaire, veuillez contacter Elisa Petrucci, responsable de l'unité des projets internationaux au CIMEA et membre de l'équipe d'évaluation, à l'adresse e.petrucchi@cimea.it.

Merci pour votre précieuse contribution !

Le questionnaire sera ouvert jusqu'au 15 septembre 2024 (date limite prolongée).

☐ *J'ai lu et compris la politique de traitement des données et je confirme que j'ai l'âge légal.*

Avant de commencer

1. Dans lequel de ces pays étudiez-vous actuellement ?⁹

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Albanie | ☐ Géorgie | ☐ Norvège |
| ☐ Allemagne | ☐ Grèce | ☐ Pays-Bas |
| ☐ Andorre | ☐ Hongrie | ☐ Pologne |
| ☐ Arménie | ☐ Irlande | ☐ Portugal |
| ☐ Autriche | ☐ Islande | ☐ République slovaque |
| ☐ Azerbaïdjan | ☐ Italie | ☐ République tchèque |
| ☐ Belgique | ☐ Kazakhstan | ☐ Roumanie |
| ☐ Bosnie-Herzégovine | ☐ Lettonie | ☐ Royaume-Uni |
| ☐ Bulgarie | ☐ Liechtenstein | ☐ Saint-Marin |
| ☐ Chypre | ☐ Lituanie | ☐ Saint-Siège |
| ☐ Croatie | ☐ Luxembourg | ☐ Serbie |
| ☐ Danemark | ☐ Macédoine du Nord | ☐ Slovénie |
| ☐ Espagne | ☐ Malte | ☐ Suède |
| ☐ Estonie | ☐ Moldova | ☐ Suisse |
| ☐ Finlande | ☐ Monaco | ☐ Türkiye |
| ☐ France | ☐ Monténégro | ☐ Ukraine |

2. Quel cycle d'études suivez-vous actuellement ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Licence
- ☐ Master
- ☐ Doctorat
- ☐ Autre, merci de préciser _____

9. Réponse obligatoire.

3. Quel cursus suivez-vous ?

- ☐ Formation longue diplômante
- ☐ Formation courte diplômante
- ☐ Formation « à la carte »
- ☐ Autre, merci de préciser _____

Connaissance du phénomène de fraude dans l'éducation

4. Avez-vous connaissance du phénomène de fraude ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Non, pas du tout
- ☐ Plutôt non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Plutôt oui
- ☐ Oui, tout à fait

5. Veuillez cocher les formes de fraude que vous connaissez.

Merci de cocher toutes les réponses pertinentes.

- ☐ Usines à accréditations
- ☐ Usines à diplômes
- ☐ Usines à dissertations
- ☐ Banques de dissertations
- ☐ Usines à visas
- ☐ Plagiat
- ☐ Aucune

Fraude dans l'éducation

Définitions¹⁰

- La « **fraude dans l'éducation** » s'entend d'un type de comportement ou d'action survenant dans la sphère de l'éducation, visant la tromperie et l'obtention d'un avantage indu. Cela englobe : *a.* les activités des usines à diplômes, usines à accréditations, usines à visas, usines à dissertations et banques de dissertations, telles que définies ci-dessous ; *b.* l'usurpation d'identité consistant à effectuer, en tout ou en partie, des travaux ou des évaluations exigés dans le cadre d'un programme à la place de l'élève ou l'étudiant inscrit ; *c.* l'usage frauduleux ou irrégulier de documents authentiques ; *d.* le plagiat ; *e.* la production ou l'usage de documents falsifiés, plagiés ou contrefaits ; et *f.* l'offre de qualifications non reconnues ou non agréées dans l'intention de tromper.

10. Toutes les définitions présentées dans cette section du questionnaire sont tirées de la Recommandation [CM/Rec\(2022\)18](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation, adoptée le 13 juillet 2022, et de son exposé des motifs.

- ▶ L'expression « **prestataires de services relevant de la fraude dans le domaine de l'éducation** » englobe les usines à accréditations, les usines à diplômes, les usines à dissertations, les banques de dissertations et les usines à visas qui agissent de manière autonome ou dont l'activité s'inscrit dans le cadre de plus grandes entreprises.
- ▶ « **Usine à accréditations** » s'entend d'un établissement ou d'un organisme (quelle que soit sa forme juridique) non reconnu par les autorités nationales compétentes ni autorisé par la loi d'un État membre à délivrer des accréditations de programmes d'enseignement ou des titres, et visant à tromper les employeurs, les étudiants ou le public.
- ▶ « **Usine à diplômes** » (ou « moulin à diplômes ») s'entend d'un établissement ou organisme non reconnu par les autorités ou les organisations nationales compétentes en tant qu'institution accréditée ou habilitée par la loi d'un État membre à décerner un titre ou une qualification, et qui prétend délivrer de tels titres ou qualifications en usant de la tromperie.
- ▶ « **Usine à dissertations** » (ou « fournisseur de plagiat contractualisé ») s'entend d'un organisme ou d'une personne physique, ayant généralement une présence sur le web, qui conclut des contrats avec des étudiants ou leurs représentants en vue d'exécuter, en tout ou en partie, une ou plusieurs tâches (y compris les travaux demandés aux étudiants tels que les dissertations, projets, mémoires et thèses) dans le but d'en tirer un gain financier, que les contenus soient ou non plagiés, ce qui constitue une forme d'inconduite académique. Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que l'expression « usine à dissertations » n'englobe pas les organismes prestataires de cours particuliers qui exercent légalement leur activité conformément aux lois et aux règlements nationaux.
- ▶ « **Banque de dissertations** » s'entend d'un organisme ou d'une personne physique à qui les étudiants peuvent acheter des contenus déjà rédigés sur des sujets en rapport avec leurs études.
- ▶ « **Usine à visas** » s'entend d'un établissement ou d'un organisme (quelle que soit sa forme juridique) non reconnu par les autorités nationales compétentes ni autorisé par la loi d'un État membre en tant qu'établissement d'enseignement, et qui se présente faussement comme tel dans le but de contourner les lois en matière d'immigration en appuyant des demandes de visas ou d'autres permis qui permettent aux étudiants de séjourner, d'étudier, de travailler ou d'accéder à des fonds publics dans un État membre ou un groupe d'États membres (par exemple les États membres de l'Espace Schengen) ayant une politique commune en matière de visas.
- ▶ Le « **plagiat** » consiste à utiliser des travaux, des idées, des contenus, des structures ou des images sans citer ou indiquer correctement la ou les sources, en particulier lorsqu'un travail original est attendu. Le qualificatif « plagié » s'applique aux idées, aux contenus, aux structures ou aux images en question.

6. Connaissiez-vous ces définitions avant de participer à l'enquête ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Non, pas du tout
- ☐ Plutôt non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Plutôt oui
- ☐ Oui, tout à fait

7. Après avoir lu les définitions, cochez les formes de fraude qui vous sont familières.

Merci de cocher toutes les réponses pertinentes.

- ☐ Fraude dans l'éducation
- ☐ Usines à accréditations
- ☐ Usines à diplômes
- ☐ Usines à dissertations
- ☐ Banque de dissertations
- ☐ Usines à visas
- ☐ Plagiat
- ☐ Aucune

8. Pensez-vous que la fraude dans l'éducation peut avoir des incidences négatives sur la qualité de l'éducation ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

9. Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, quels sont, selon vous, les principaux aspects affectés par la fraude dans l'éducation ?

Merci de les classer par ordre croissant d'importance.

- ☐ Accès de tous les citoyens à des chances égales d'apprentissage et à la protection
- ☐ Transparence des systèmes éducatifs nationaux
- ☐ Assurance qualité
- ☐ Mobilité internationale des étudiants
- ☐ Employabilité
- ☐ Économie nationale
- ☐ Crédibilité des professions réglementées (dont le secteur médical) et des emplois dans la fonction publique
- ☐ Réputation internationale de l'établissement d'enseignement et du système éducatif dont il relève
- ☐ Mécanismes de reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications au niveau international

10. Selon vous, où la fraude dans l'éducation est-elle le plus répandue ?

Merci de classer les réponses **par ordre croissant d'importance**.

- ☐ Deuxième cycle du secondaire
- ☐ Enseignement postsecondaire non supérieur
- ☐ Licence
- ☐ Master
- ☐ Doctorat
- ☐ Apprentissage tout au long de la vie

Expérience de la fraude dans l'éducation

Ci-dessous les définitions, au cas où vous souhaiteriez les relire.

- ▶ La « **fraude dans l'éducation** » s'entend d'un type de comportement ou d'action survenant dans la sphère de l'éducation, visant la tromperie et l'obtention d'un avantage indu. Cela englobe : *a.* les activités des usines à diplômes, usines à accréditations, usines à visas, usines à dissertations et banques de dissertations, telles que définies ci-dessous ; *b.* l'usurpation d'identité consistant à effectuer, en tout ou en partie, des travaux ou des évaluations exigés dans le cadre d'un programme à la place de l'élève ou l'étudiant inscrit ; *c.* l'usage frauduleux ou irrégulier de documents authentiques ; *d.* le plagiat ; *e.* la production ou l'usage de documents falsifiés, plagiés ou contrefaits ; et *f.* l'offre de qualifications non reconnues ou non agréées dans l'intention de tromper.
- ▶ L'expression « **prestataires de services relevant de la fraude dans le domaine de l'éducation** » englobe les usines à accréditations, les usines à diplômes, les usines à dissertations, les banques de dissertations et les usines à visas qui agissent de manière autonome ou dont l'activité s'inscrit dans le cadre de plus grandes entreprises.
- ▶ « **Usine à accréditations** » s'entend d'un établissement ou d'un organisme (quelle que soit sa forme juridique) non reconnu par les autorités nationales compétentes ni autorisé par la loi d'un État membre à délivrer des accréditations de programmes d'enseignement ou des titres, et visant à tromper les employeurs, les étudiants ou le public.
- ▶ « **Usine à diplômes** » (ou « moulin à diplômes ») s'entend d'un établissement ou organisme non reconnu par les autorités ou les organisations nationales compétentes en tant qu'institution accréditée ou habilitée par la loi d'un État membre à décerner un titre ou une qualification, et qui prétend délivrer de tels titres ou qualifications en usant de la tromperie.
- ▶ « **Usine à dissertations** » (ou « fournisseur de plagiat contractualisé ») s'entend d'un organisme ou d'une personne physique, ayant généralement une présence sur le web, qui conclut des contrats avec des étudiants ou leurs représentants en vue d'exécuter, en tout ou en partie, une ou plusieurs tâches (y compris les travaux demandés aux étudiants tels que les dissertations, projets, mémoires et thèses) dans le but d'en tirer un gain financier, que les

contenus soient ou non plagiés, ce qui constitue une forme d'inconduite académique. Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que l'expression « usine à dissertations » n'englobe pas les organismes prestataires de cours particuliers qui exercent légalement leur activité conformément aux lois et aux règlements nationaux.

- ▶ « **Banque de dissertations** » s'entend d'un organisme ou d'une personne physique à qui les étudiants peuvent acheter des contenus déjà rédigés sur des sujets en rapport avec leurs études.
- ▶ « **Usine à visas** » s'entend d'un établissement ou d'un organisme (quelle que soit sa forme juridique) non reconnu par les autorités nationales compétentes ni autorisé par la loi d'un État membre en tant qu'établissement d'enseignement, et qui se présente faussement comme tel dans le but de contourner les lois en matière d'immigration en appuyant des demandes de visas ou d'autres permis qui permettent aux étudiants de séjourner, d'étudier, de travailler ou d'accéder à des fonds publics dans un État membre ou un groupe d'États membres (par exemple les États membres de l'Espace Schengen) ayant une politique commune en matière de visas.
- ▶ Le « **plagiat** » consiste à utiliser des travaux, des idées, des contenus, des structures ou des images sans citer ou indiquer correctement la ou les sources, en particulier lorsqu'un travail original est attendu. Le qualificatif « plagié » s'applique aux idées, aux contenus, aux structures ou aux images en question.

11. Avez-vous fait l'expérience de la fraude dans l'éducation ?

Merci de cocher **la réponse appropriée** pour chacune des formes de fraude.

- | | | | |
|----------------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| • Usines à accréditations | ☐ Oui | ☐ Ne sait pas | ☐ Non |
| • Usines à diplômes | ☐ Oui | ☐ Ne sait pas | ☐ Non |
| • Usines à dissertations | ☐ Oui | ☐ Ne sait pas | ☐ Non |
| • Banques de dissertations | ☐ Oui | ☐ Ne sait pas | ☐ Non |
| • Usines à visas | ☐ Oui | ☐ Ne sait pas | ☐ Non |
| • Plagiat | ☐ Oui | ☐ Ne sait pas | ☐ Non |

12. Comment avez-vous obtenu des informations sur des activités qui se sont avérées frauduleuses ?

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu OUI à la question 11.

Merci de cocher **toutes** les réponses pertinentes.

- ☐ Publicité sur internet
- ☐ Publicité par mail/spam
- ☐ Autres types de publicité
- ☐ Recherches personnelles sur internet
- ☐ Contacts sur les réseaux sociaux (par exemple Facebook, YouTube)
- ☐ Étudiants
- ☐ Collègues
- ☐ Amis
- ☐ Famille
- ☐ Autre, merci de préciser _____

13. Si vous avez fait l'expérience de la fraude dans l'éducation au sein de votre communauté académique, à qui l'avez-vous signalée ?

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu OUI à la question 11.

*Merci de cocher **toutes** les réponses pertinentes.*

- ☐ Le professeur du cours
- ☐ Le médiateur des étudiants
- ☐ Le comité d'éthique
- ☐ Personne, cela ne relève pas de ma responsabilité
- ☐ Personne, je ne pensais pas que c'était illégal
- ☐ Personne, je ne savais pas auprès de qui faire le signalement
- ☐ Pas d'expérience de la fraude dans ma communauté académique
- ☐ Autre, merci de préciser _____

14. Si vous deviez faire l'expérience de la fraude dans l'éducation, à qui vous adresseriez-vous au sein de votre communauté académique ?

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu OUI à la question 11.

*Merci de cocher **toutes** les réponses pertinentes.*

- ☐ Le professeur du cours
- ☐ Le médiateur des étudiants
- ☐ Le comité d'éthique
- ☐ Personne, cela ne relève pas de ma responsabilité
- ☐ Personne, je ne pense pas que ce soit illégal
- ☐ Personne, je ne sais pas auprès de qui faire le signalement
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre, merci de préciser _____

15. À votre avis, à quelle fréquence les cas de fraude se produisent-ils au sein de votre communauté académique ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Très souvent
- ☐ Souvent
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais
- ☐ Ne sait pas

16. Quels services ou organes de votre établissement contacteriez-vous en cas de fraude ?

*Merci de cocher **toutes** les réponses pertinentes.*

- ☐ Conseil de faculté
 - ☐ Conseil d'établissement/d'université
 - ☐ Comité d'éthique
 - ☐ Conseil étudiant
 - ☐ Comité spécialement désigné
 - ☐ Aucun de ceux-là
 - ☐ Ne sait pas
 - ☐ Autre, merci de préciser _____
- _____
- _____

17. À votre connaissance, quelles sont les sanctions les plus courantes en cas de fraude dans votre établissement ?

*Merci de cocher **toutes** les réponses pertinentes.*

- ☐ Avertissement oral ou écrit
 - ☐ Sanction avec inscription au dossier
 - ☐ Suspension de l'étudiant
 - ☐ Gel du contrat/des études
 - ☐ Cessation du contrat/des études
 - ☐ Sanction financière
 - ☐ Aucune de ces sanctions
 - ☐ Ne sait pas
 - ☐ Autre, merci de préciser _____
- _____
- _____
- _____

18. Si vous deviez signaler une fraude au sein de votre établissement, vous considéreriez-vous protégé par votre communauté académique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

19. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour que vous vous sentiez mieux protégé lorsque vous signalez une fraude ?

Merci de préciser.

Utilisation des nouvelles technologies

- 20. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ?**
« Il existe un lien entre les nouvelles technologies (y compris l'intelligence artificielle) et la fraude dans l'éducation. »

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Ne sait pas
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

- 21. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ?**
« L'IA et les outils numériques ne sont pas problématiques en soi. Mais il est essentiel que les établissements d'enseignement supérieur changent leur perception des nouvelles technologies et s'y adaptent. »

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Ne sait pas
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

- 22. Connaissez-vous les outils d'intelligence artificielle (par exemple l'IA générative, les agents conversationnels) ?**

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui
 - ☐ Non
 - ☐ Ne sait pas
 - ☐ Autre, merci de préciser _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

- 23. Si la réponse à la question précédente est « oui », les avez-vous déjà utilisés à des fins d'apprentissage ?**

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu OUI à la question 22.

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

24. Si la réponse à la question précédente est « oui », à quelle fin avez-vous utilisé les outils d'intelligence artificielle (par exemple l'IA générative, les agents conversationnels) ?

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu OUI à la question 23.

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Obtenir des informations sur un sujet
 - ☐ Obtenir de l'aide pour structurer un travail
 - ☐ Obtenir de l'aide pour rédiger tout ou partie d'une dissertation ou d'un travail universitaire
 - ☐ Vérifier si un travail serait accepté
 - ☐ Autre, merci de préciser _____
-

25. À votre avis, l'utilisation d'outils d'IA et d'agents conversationnels peut-elle être considérée comme une forme de plagiat ?

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu OUI à la question 23.

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Cela dépend de l'utilisation, merci de préciser
- ☐ Ne sait pas

26. Si la réponse à la question précédente est « non », à quelles fins avez-vous utilisé les outils d'IA et les agents conversationnels ?

Cette question n'apparaîtra que si vous avez répondu NON à la question 25.

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ À des fins de divertissement
 - ☐ Pour prendre connaissance des réponses fournies par les outils d'IA et les agents conversationnels à des questions de la vie quotidienne
 - ☐ Autre, merci de préciser _____
-

27. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la phrase suivante ?

« Les nouvelles technologies font partie du problème de la fraude dans l'éducation, car elles peuvent faciliter la falsification des documents et la création de faux diplômes. »

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Ne sait pas
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

28. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la phrase suivante ?
« Les nouveaux outils technologiques peuvent jouer un rôle significatif dans la prévention et la lutte contre la fraude dans l'éducation : ils peuvent par exemple faciliter les échanges sécurisés de données numériques sur les étudiants et la création de plateformes en ligne pour l'authentification des diplômes. »

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Ne sait pas
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

Initiatives visant à sensibiliser la communauté académique à la fraude

29. Avez-vous suivi une formation spécifiquement axée sur la reconnaissance et la prévention de la fraude dans l'éducation ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui, durant la phase initiale des études (premier semestre)
- ☐ Oui, à la fois pendant la phase initiale des études (premier semestre) et tout au long du cursus
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

30. Le sujet de l'intégrité académique fait-il partie du programme d'études dans votre établissement ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui, durant la phase initiale des études (premier semestre)
- ☐ Oui, à la fois pendant la phase initiale des études (premier semestre) et tout au long du cursus
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Lutte contre le phénomène de la fraude dans l'éducation

31. Que proposeriez-vous pour lutter plus activement contre la fraude dans l'éducation ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Code de déontologie à signer lors de l'inscription
- ☐ Module obligatoire sur l'éthique et l'intégrité
- ☐ Campagnes de sensibilisation
- ☐ Outils d'apprentissage (par exemple tutoriels sur la prévention du plagiat)
- ☐ Renforcement du rôle du médiateur des étudiants

- ☐ Développement de compétences appropriées en matière de pensée critique, de rédaction et de recherche académiques
- ☐ Autre, merci de préciser _____

32. Selon vous, qui peut jouer un rôle important dans la lutte contre la fraude dans l'éducation ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Associations étudiantes
- ☐ Universités
- ☐ Corps enseignant
- ☐ Étudiants
- ☐ Gouvernement national
- ☐ Police
- ☐ Organisations internationales
- ☐ Organismes professionnels
- ☐ Organisations privées
- ☐ Entreprises
- ☐ Ne sait pas

33. Selon vous, quelles mesures le gouvernement national pourrait-il prendre pour prévenir et lutter contre la fraude dans l'éducation ?

Merci de classer ces réponses par ordre décroissant de pertinence.

- ☐ Introduire dans son cadre juridique la protection des noms des diplômes et des établissements
- ☐ Dispenser une formation adéquate sur la prévention de la fraude dans l'éducation en promouvant l'éthique, la transparence et l'intégrité
- ☐ Développer et introduire des solutions techniques pour l'identification de la fraude dans l'éducation au niveau national
- ☐ Interdire la publicité et la promotion de services éducatifs frauduleux
- ☐ Introduire un code d'éthique au niveau national
- ☐ Mettre en place des mesures pour protéger les personnes qui signalent des cas de fraude dans l'éducation
- ☐ Autre, merci de préciser _____

Conclusions

Cette enquête a été menée dans le cadre des activités de la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED).

34. Connaissez-vous le travail de la plateforme ETINED ?

Merci de ne cocher qu'une seule réponse.

- ☐ Oui
- ☐ Non

35. Souhaitez-vous faire d'autres commentaires ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Merci beaucoup de votre précieuse contribution !

Annexe 2

Méthodologie d'harmonisation des données

Étape 1 – Segmentation des pays

Les pays ont été classés en deux catégories en fonction de leur contribution au questionnaire, afin de constituer deux ensembles de données :

- ▶ la catégorie supérieure : pays ayant soumis plus de 1 000 réponses ;
- ▶ la catégorie inférieure : pays ayant soumis moins de 10 réponses.

Étape 2 – Exclusion proportionnelle des réponses

Compte tenu du nombre de réponses des plus petits « contributeurs » au questionnaire, il s'agissait d'exclure 10 % de l'ensemble des réponses, soit 533 réponses. Les exclusions ont été opérées proportionnellement en fonction de la contribution de chacune des deux catégories à l'ensemble de données.

Catégorie supérieure :

- ▶ les deux plus gros « contributeurs » ont fourni un total de 3 546 réponses au questionnaire, soit 66,5 % de l'ensemble des données ;
- ▶ proportionnellement à leur contribution, ces deux pays étaient concernés par la majorité des exclusions, soit 458 réponses supprimées dans cette catégorie.

Catégorie inférieure :

- ▶ les plus petits « contributeurs » ont fourni un total de 75 réponses ;
- ▶ compte tenu de leur contribution très restreinte, l'ensemble des 75 réponses de ces pays ont été exclues.

Étape 3 – Répartition des réponses exclues entre les pays

Les pays de la catégorie supérieure ont fourni un total de 3 546 réponses, soit 66,5 % de l'ensemble des données : les exclusions ont été opérées dans ces pays proportionnellement à leur nombre de réponses.

Les pays de la catégorie inférieure ont fourni un total de 75 réponses, qui ont toutes été exclues.

Étape 4 – Reconfiguration de la base de données

Au total, 533 réponses ont été supprimées de l'ensemble de données, soit 458 réponses provenant des plus gros « contributeurs » et 75 provenant des plus petits « contributeurs ».

Annexe 3

Pays participants

N°	Pays participants	N°	Pays participants
1	Albanie	21	Italie
2	Allemagne	22	Lituanie
3	Andorre	23	Macédoine du Nord
4	Arménie	24	Malte
5	Autriche	25	Monténégro
6	Azerbaïdjan	26	Pays-Bas
7	Belgique	27	Pologne
8	Bosnie-Herzégovine	28	Portugal
9	Bulgarie	29	République slovaque
10	Chypre	30	République tchèque
11	Croatie	31	Roumanie
12	Danemark	32	Royaume-Uni
13	Espagne	33	Saint-Marin
14	Estonie	34	Saint-Siège
15	Finlande	35	Serbie
16	France	36	Slovénie
17	Géorgie	37	Suède
18	Hongrie	38	Suisse
19	Irlande	39	Türkiye
20	Islande	40	Ukraine

Sales agents for publications of the Council of Europe **Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe**

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35
Fax: + 32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
c/o Michot Warehouses
Bergense steenweg 77
Chaussée de Mons
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW
Fax: + 32 (0)2 706 52 27
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: + 1 613 745 2665
Fax: + 1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

FRANCE

Please contact directly/
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81
E-mail: publishing@coe.int
<http://book.coe.int>

Librairie Kléber
1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kléber@coe.int
<http://www.librairie-kléber.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: + 47 2 218 8100
Fax: + 47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obroncow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00
Fax: + 48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correios 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
E-mail: apoio.clientes@marka.pt
www.marka.pt

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16, chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: + 41 22 366 51 77
Fax: + 41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Williams Lea TSO
18 Central Avenue
St Andrews Business Park
Norwich
NR7 0HR
United Kingdom
Tel. +44 (0)333 202 5070
E-mail: customer.services@tso.co.uk
<http://www.tsoshop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/

ÉTATS-UNIS et CANADA
Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: + 1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

Ce rapport présente les conclusions de l'étude sur la connaissance et la perception qu'ont les étudiants de la fraude dans l'éducation, sous six angles différents: connaissance du phénomène; expérience personnelle; protection par les établissements en cas de signalement; prévention de la fraude; rôle des nouvelles technologies; et sensibilisation. Soumis à des étudiants de l'enseignement supérieur dans les États parties à la Convention culturelle européenne représentés au sein du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe, le questionnaire visait à explorer leur compréhension de la fraude dans l'éducation, leurs expériences en la matière et leurs points de vue sur les réponses institutionnelles et les mesures préventives.

Les résultats indiquent que, si les étudiants sont conscients des effets préjudiciables de la fraude sur la qualité et l'équité de l'enseignement, leur connaissance du phénomène se limite à ses formes les plus répandues telles que le plagiat. Outre le fait de ne pas se sentir suffisamment protégés par leurs établissements pour signaler les cas de fraude, beaucoup ignorent l'existence des mécanismes vers lesquels se tourner. Qui plus est, les efforts de prévention semblent insuffisants, plus de la moitié des répondants n'ayant reçu aucune formation formelle sur l'intégrité académique.

À propos des implications éthiques de l'intelligence artificielle dans l'éducation, les avis sont partagés, la technologie étant perçue à la fois comme un outil susceptible de faciliter la fraude et comme une ressource pour la prévenir. Si les étudiants identifient les universités, le personnel enseignant et les gouvernements comme les principaux acteurs de la lutte contre la fraude dans l'éducation, ils reconnaissent également avoir un rôle à jouer dans le maintien de l'intégrité académique.

Afin de favoriser une culture d'éthique, de transparence et de responsabilité dans l'éducation, le rapport souligne la nécessité de renforcer les cadres institutionnels, d'améliorer les initiatives de sensibilisation et de prendre des mesures politiques.

<https://www.coe.int/etined>



PREMS 005526

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-9678-1 (PDF)
13 €/26 US\$



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE